



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AU CANADA : DÉFIS ET SOLUTIONS POTENTIELLES

Rapport du Comité permanent des finances

Le président

James Rajotte

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AU CANADA :
DÉFIS ET SOLUTIONS POTENTIELLES**

**Rapport du Comité permanent
des finances**

Le président

James Rajotte

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

PRÉSIDENT

James Rajotte

VICE-PRÉSIDENTS

Nathan Cullen

L'hon. Scott Brison

MEMBRES

Mark Adler

Mike Allen

Guy Caron

Gerald Keddy

Andrew Saxton

Murray Rankin

Dave Van Kesteren

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Andrew Cash

John Carmichael

Roger Cuzner

Matthew Dubé

Emmanuel Dubourg

Peter Goldrig

Richard M. Harris

Hon. Laurie Hawn

Guy Lauzon

Hélène LeBlanc

Ryan Leef

Chungsen Leung

Peggy Nash

Francis Scarpaleggia

Mike Wallace

Rodney Weston

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Lafrance

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Mark Mahabir, analyste

Michaël Lambert-Racine, analyste

En collaboration avec :

André Léonard, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'emploi chez les jeunes au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION	1
CHAPITRE DEUX : LES JEUNES ÉTUDIANTS	3
A. Statistiques	3
1. Étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire	3
2. Apprentissage et autres types de stages	7
B. Aides fédérales	9
1. Mesures fiscales pour les particuliers	9
2. Prêts, bourses et subventions pour les particuliers	10
3. Transferts aux provinces et aux territoires	11
C. Points de vue des témoins sur les obstacles auxquels se heurtent les étudiants de niveau postsecondaire	11
1. Disparité des compétences	11
2. Informations relatives aux possibilités d'études postsecondaires et aux débouchés sur le marché du travail	12
3. Accessibilité aux études	12
4. Financement du système d'éducation postsecondaire	14
D. Points de vue des témoins concernant les solutions visant les étudiants de niveau postsecondaire	14
1. Information sur le marché du travail	14
2. Connaissance des choix d'études et de carrières	15
3. Aides financières	15
4. Administration du système d'éducation postsecondaire	16
E. Points de vue des témoins sur les difficultés auxquelles se heurtent les apprentis et autres types de stagiaires	16
1. Perceptions concernant l'apprentissage et les métiers spécialisés	16
2. Obstacles à des apprentissages réussis	17
3. Stages non rémunérés	18
F. Point de vue des témoins sur les solutions applicables aux apprentis et autres types de stagiaires	19
1. Information sur l'apprentissage et les métiers spécialisés	19
2. Aides financières et autres initiatives	19

3. Mesures réglementaires et autres concernant les stages rémunérés et non rémunérés	20
G. Points de vue des témoins sur les obstacles touchant les jeunes défavorisés ...	22
1. Obstacles à l'origine du faible niveau d'instruction chez les jeunes Canadiens autochtones.....	22
2. Obstacles aux études postsecondaires et à la formation des jeunes handicapés	23
H. Points de vue des témoins sur les solutions pouvant aider les jeunes défavorisés	23
1. Soutien aux jeunes personnes défavorisées	23
2. Soutien aux jeunes Canadiens autochtones	24
3. Soutien aux jeunes handicapés.....	24
CHAPITRE TROIS : LES JEUNES EMPLOYÉS OU EMPLOYÉS POTENTIELS	25
A. Statistiques.....	25
1. Jeunes sans emploi.....	25
2. Jeunes employés.....	31
B. Aides fédérales.....	32
1. Programmes d'emplois.....	32
2. Ententes avec les provinces et les territoires.....	33
C. Points de vue des témoins sur les obstacles auxquels font face les jeunes sans emploi	34
1. Effets des récessions	34
2. Concurrence pour les emplois.....	35
3. Perspectives d'emploi dans certains secteurs	35
4. Compétences utiles.....	36
5. Mobilité des travailleurs	36
6. Programmes fédéraux	37
7. Répercussions sociales.....	37
D. Points de vue des témoins sur les solutions aux problèmes des jeunes sans emploi	38
1. Mesures fédérales liées à l'emploi.....	38
2. Mobilité des travailleurs	39
3. Amélioration des compétences.....	40
4. Collaboration et partenariats.....	40

5. Programme d'assurance-emploi.....	41
E. Points de vue des témoins sur les difficultés auxquelles se butent les jeunes employés	41
1. Compétences des jeunes employés.....	42
2. Emplois à temps plein, à temps partiel et temporaires	43
3. Salaires	43
4. Conditions de travail.....	45
F. Points de vue des témoins sur les solutions applicables aux jeunes employés...	45
1. Nouvelles dispositions et stratégies institutionnelles	45
2. Proposition de Subvention canadienne pour l'emploi.....	46
3. Subventions salariales.....	46
4. Revenu de retraite des jeunes travailleurs	46
5. Modifications à la législation	47
6. Information sur le marché du travail	47
G. Points de vue des témoins sur les obstacles à l'emploi auxquels se butent certains groupes de jeunes	47
1. Chômage chez les jeunes Canadiens autochtones.....	47
2. Qualifications des personnes handicapées	48
3. Emplois et jeunes francophones.....	48
H. Points de vue des témoins concernant les solutions aux problèmes d'emplois de groupes particuliers de jeunes.....	49
1. Formation des jeunes Canadiens autochtones.....	49
2. Intégration des jeunes handicapés sur le marché du travail.....	49
3. Organismes francophones et admissibilité aux programmes gouvernementaux	50
CHAPITRE QUATRE : LES JEUNES ENTREPRENEURS	51
A. Statistiques.....	51
B. Aides fédérales.....	51
C. Points de vue des témoins sur les difficultés à surmonter	51
1. L'entrepreneuriat comme choix de carrière	52
2. Programmes gouvernementaux	52
3. Planification de la relève.....	52
4. Contraintes financières	52
D. Points de vue des témoins sur les solutions.....	53

1. Soutien financier et autre du gouvernement	53
2. Formation en affaires	53
3. Accélérateurs et incubateurs	53
4. Accès au financement	54
CHAPITRE CINQ : RECOMMANDATIONS	55
CHAPITRE SIX : CONCLUSION	59
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	61
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	65
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	67
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	69
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL	75

CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION

Le 29 octobre 2013, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a adopté la [motion](#) suivante :

Que le Comité permanent des finances a) entreprenne une étude sur l'emploi chez les jeunes au Canada, b) que le Comité formule des recommandations au gouvernement du Canada en vue d'améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes au Canada; et c) que le Comité fasse rapport sur ses constatations à la Chambre des communes.

Du 6 mars au 8 avril 2014, le Comité a tenu sept audiences pour réaliser cette étude. Il a entendu 38 groupes et personnes et reçu 26 mémoires écrits.

Le présent rapport résume les témoignages verbaux et écrits recueillis par le Comité dans le cadre de son étude et présente des recommandations. En particulier, les chapitres deux, trois et quatre portent, respectivement, sur les jeunes étudiants, les jeunes employés ou employés potentiels, et les jeunes entrepreneurs. Le chapitre cinq contient les recommandations du Comité sur les mesures pouvant être prises pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes au Canada, et le chapitre six conclut le rapport par quelques réflexions.

CHAPITRE DEUX : LES JEUNES ÉTUDIANTS

A. Statistiques

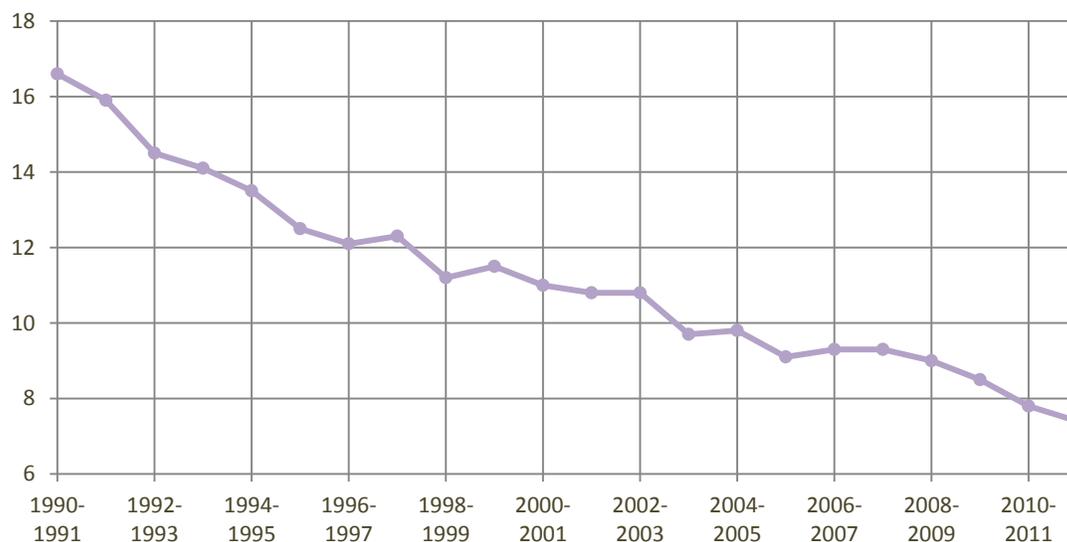
Afin de se préparer à entrer sur le marché du travail comme employés ou entrepreneurs, les jeunes étudient dans des établissements d'enseignement secondaire et – peut-être aussi – postsecondaire. Selon leur domaine d'études, ils participeront à des programmes de stage, y compris comme apprentis.

1. Étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire

D'après le [Manuel pour le programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation](#) de Statistique Canada, étant donné que de plus en plus de métiers et de professions font appel à des technologies de pointe ou requièrent des compétences spécialisées, beaucoup de programmes d'apprentissage des métiers ou de formation professionnelle ne sont ouverts qu'aux titulaires de diplômes d'études secondaires, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus en plus, les étudiants doivent terminer avec succès leurs études secondaires pour atteindre leurs objectifs liés au marché du travail.

Le « taux de décrochage » représente le pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires et qui ne poursuivent pas d'études. Comme le montre la figure 1, au Canada, le taux de décrochage n'a cessé de reculer depuis au moins 1991 – première année pour laquelle ces données ont été rendues publiques –, passant de 16,6 % cette année-là à 7,4 % en 2012.

Figure 1 – Taux de décrochage des élèves de niveau secondaire, Canada, années scolaires 1990–1991 à 2011–2012



Nota : Une année scolaire s'étend de septembre à avril.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2012, totalisations spéciales.

Les titulaires d'un diplôme d'études secondaires admissibles peuvent s'inscrire à des programmes dans des établissements postsecondaires. Comme l'indique le [Manuel pour le programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation](#), les universités offrent le plus souvent des programmes de premier cycle menant à l'obtention d'un baccalauréat, alors que les programmes de maîtrise demandent habituellement deux années d'études supplémentaires et que les doctorats exigent généralement de trois à cinq années d'études de plus, ainsi que des travaux de recherche et la rédaction d'une thèse. Les programmes collégiaux se concentrent normalement sur des métiers ou des professions spécifiques qui mènent à l'obtention de diplômes, de certificats ou d'attestations, plutôt qu'à des grades universitaires. Le terme « collèges » désigne divers types d'établissements, dont les collèges régionaux, les collèges communautaires et les instituts. Au Québec, les programmes se concentrant sur des métiers ou des professions spécifiques sont habituellement dispensés par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et au niveau secondaire. Les cégeps offrent aussi des programmes préuniversitaires qui sont généralement obligatoires afin d'entamer des études universitaires.

Les données de [Statistique Canada](#) indiquent que de 2000–2001 à 2011–2012, les effectifs postsecondaires ont augmenté de manière constante, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités et les collèges ayant progressé annuellement, en moyenne, de 3,7 % et de 2,7 % respectivement pendant cette période. Ainsi, on comptait près de 2 millions d'étudiants dans les établissements postsecondaires en 2011–2012. De ce

nombre, environ 63,3 % étaient inscrits dans une université et 36,7 % dans un collège, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 – Effectifs postsecondaires, excluant les apprentis, Canada, selon le type d’institution et le groupe de programmes, 2011–2012

Classification pancanadienne type de l'éducation	Total	Université	Collège
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	39 297	7 026	32 271
Formation postsecondaire – générale	175 116	60 654	114 465
Formation postsecondaire – professionnelle ou technique	486 594	26 901	459 684
Baccalauréat ou équivalent	921 192	891 897	29 295
Maîtrise, résidence ou équivalent	149 502	149 463	39
Doctorat ou équivalent	49 335	49 335	S.O.
Autre éducation	175 167	78 468	96 696
Total	1 996 200	1 263 750	732 450

Nota : « Deuxième cycle de l'enseignement secondaire » inclut les programmes non postsecondaires d'éducation et d'acquisition de compétences de base dispensés dans les établissements postsecondaires.

« Formation postsecondaire – générale » inclut les programmes préparatoires à la formation professionnelle, technique ou préuniversitaire, les programmes préuniversitaires, les programmes préparatoires au premier cycle, certains programmes de premier cycle qui ne mènent pas à un baccalauréat et d'autres programmes.

« Formation postsecondaire – professionnelle ou technique » fait référence à deux groupes : les programmes de compétences postsecondaires qui ne sont pas des programmes d'apprentissage, préuniversitaires, de premier cycle ou d'études supérieures; ainsi que certains programmes de premier cycle qui mènent habituellement à un cheminement de carrière précis et au marché du travail.

« Baccalauréat ou équivalent » inclut les programmes postérieurs au baccalauréat excluant les études supérieures, des programmes préparatoires aux études supérieures et d'autres programmes.

Ces données sont aléatoirement arrondies à un multiple de 3 pour des questions de confidentialité.

« S.O. » signifie sans objet.

Source : Statistique Canada, [Tableau 477-0035](#), « Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études et Classification pancanadienne type de l'éducation (CPCTE), » CANSIM (base de données), consulté le 3 avril 2014.

Comme le montre le tableau 1, en 2011–2012, 86,3 % des étudiants d'université – soit près de 1,1 million de personnes – étaient inscrits dans des programmes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, alors que les 13,7 % restants étaient inscrits dans d'autres programmes d'études postsecondaires, de deuxième cycle de

l'enseignement secondaire ou encore dans d'autres programmes d'éducation. Cette année-là, 62,8 % des étudiants de niveau collégial – soit près de 460 000 personnes – étaient inscrits dans des programmes de formation professionnelle ou technique; le reste, soit 37,2 %, étaient inscrits dans des programmes de formation postsecondaire générale, de deuxième cycle de l'enseignement secondaire, de baccalauréat et d'études supérieures ou dans d'autres programmes d'éducation. Les données de [Statistique Canada](#) révèlent que pour l'ensemble de cette année, 73,4 % des étudiants de niveau postsecondaire étudiaient à temps plein; les taux de fréquentation à temps plein dans les universités et les collèges étaient d'ailleurs semblables.

Le tableau 2 fait ressortir que les trois domaines d'études universitaires les plus populaires en 2011–2012 étaient : les sciences humaines; le commerce, la gestion et l'administration publique; les sciences sociales et de comportements et le droit. Cette tendance existe au moins depuis 1999–2000, première année pour laquelle ces données ont été rendues publiques. Dans les collèges, les trois domaines d'études les plus populaires depuis 2004–2005 sont : les sciences humaines; le commerce, la gestion et l'administration publique; la santé, les parcs, la récréation et le conditionnement physique.

Tableau 2 – Effectifs postsecondaires, excluant les apprentis, Canada, selon le type d’institution et le domaine d’études, 2011–2012

Programme d’enseignement	Total	Université	Collège
Sciences humaines	365 070	218 415	146 655
Commerce, gestion et administration publique	350 415	216 486	133 929
Sciences sociales et de comportements et droit	260 175	215 868	44 304
Santé, parcs, récréation et conditionnement physique	230 124	143 829	86 292
Architecture, génie et services connexes	190 398	108 837	81 561
Sciences physiques et de la vie et technologies	101 709	96 522	5 187
Éducation	101 517	84 543	16 974
Arts visuels et d’interprétation, et technologie des communications	84 951	49 521	35 433
Mathématiques, informatique et sciences de l’information	60 177	38 715	21 462
Services personnels, de protection et de transport	41 379	6 084	35 292
Agriculture, ressources naturelles et conservation	28 332	19 797	8 535
Perfectionnement et initiation aux loisirs	25 245	4 698	20 547
Autres programmes d’enseignement	156 708	60 432	96 276
Total	1 996 200	1 263 750	732 450

Source : Statistique Canada, [Tableau 477-0029](#), « Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d’études, Classification des programmes d’enseignement, regroupement principal (CPE_RP), régime d’études et sexe », CANSIM (base de données), consulté le 3 avril 2014.

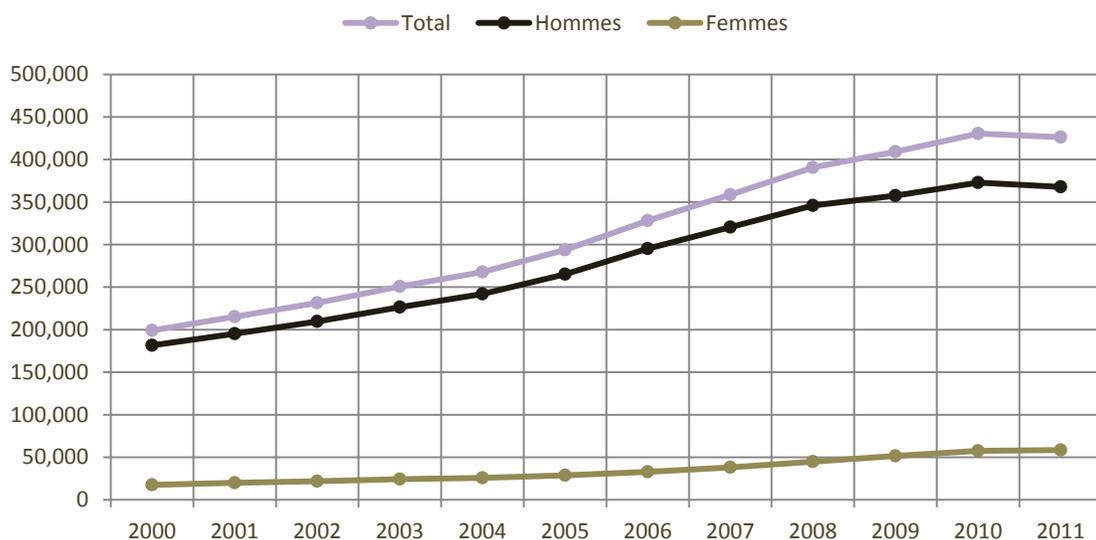
2. Apprentissage et autres types de stages

Un stagiaire, un apprenti, un étudiant d’un programme coopératif ou un résident est un étudiant qui complète un programme d’éducation, la plupart du temps postsecondaire, et qui travaille dans une entreprise – ou y fait un stage – comme l’exige son programme de formation. Les stagiaires et les résidents – comme les médecins – font le plus souvent leur stage à la fin de leur programme d’études, alors que les étudiants d’un programme coopératif – comme en informatique – alternent les sessions académiques et les stages en entreprise. Les apprentis – qui se dirigent généralement vers un métier spécialisé, comme électricien ou charpentier – alternent eux aussi les sessions académiques et les

stages. Ces stages sont pour eux l'occasion d'acquérir de l'expérience pratique, d'en apprendre plus sur la nature exacte de certains types de travail et milieux professionnels, et de savoir quelles sont les compétences requises. Qui plus est, les stagiaires sont souvent encadrés par des « mentors ».

Le [Système d'information sur les apprentis inscrits](#) de Statistique Canada fournit des données sur le nombre de personnes inscrites dans un programme d'apprentissage ainsi que sur le groupe professionnel auquel elles appartiennent. Comme le montre la figure 2, entre 2000–2011, le nombre d'apprentis a augmenté à un taux annuel moyen de 7,2 %, passant de 199 074 en 2000 à 426 285 en 2011. Durant cette période, la proportion de femmes a crû également, passant de 8,8 % en 2000 à 13,7 % en 2011. Selon [Statistique Canada](#), les trois métiers les plus populaires en 2011 étaient ceux d'électricien, avec 64 842 étudiants, de charpentier, avec 50 829 étudiants, et de plombier, tuyauteur et monteur de conduites de vapeur, avec 44 319 étudiants.

Figure 2 – Apprentis inscrits, Canada, nombre total et selon le sexe, 2000–2011



Source : Statistique Canada, [Tableau 477-0053](#), « Formation des apprentis inscrits, les inscriptions, selon le groupe d'âge, sexe, et les grands groupes d'occupation », CANSIM (base de données), consulté le 3 avril 2014.

Le [Système d'information sur les étudiants postsecondaires](#) de Statistique Canada fournit des données sur certains types d'étudiants, notamment ceux inscrits dans des programmes de résidence dans le domaine de la santé. Selon [Statistique Canada](#), le nombre de personnes inscrites dans des programmes de résidence en santé a augmenté chaque année depuis 2000–2001, passant de 7 881 cette année-là à 14 337 en 2011–2012. Les données sur le nombre de stagiaires ou d'étudiants inscrits dans des programmes coopératifs ne sont pas disponibles.

B. Aides fédérales

Le gouvernement fédéral vient en aide aux étudiants par l'intermédiaire d'un ensemble de mesures fiscales, de prêts, de bourses, de subventions et de transferts aux provinces et aux territoires.

1. Mesures fiscales pour les particuliers

En plus des initiatives fiscales provinciales et territoriales, le gouvernement fédéral a mis en place diverses mesures fiscales destinées à aider les étudiants et possiblement leurs parents. Voici quelques-unes de ces mesures :

- le [montant relatif aux études](#), qui est un crédit d'impôt non remboursable de 400 \$ par mois d'études à temps plein et de 120 \$ par mois d'études à temps partiel. Selon le ministère des Finances, les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 étaient de 205 millions de dollars;
- un crédit d'impôt non remboursable pour [frais de scolarité admissibles](#). Les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 s'établissaient à 320 millions de dollars;
- le [montant pour manuels](#), qui est un crédit d'impôt non remboursable de 65 \$ par mois d'études à temps plein et de 20 \$ par mois d'études à temps partiel. Les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 étaient de 33 millions de dollars;
- un crédit d'impôt non remboursable pour les [intérêts payés sur les prêts étudiants](#). Les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 étaient de 45 millions de dollars;
- une [déduction pour outils](#) visant les gens de métier salariés et les apprentis mécaniciens. Les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 étaient de 4 millions de dollars;
- les bourses d'études, qui ne sont pas imposables. Les projections de dépenses fédérales à ce chapitre pour 2013 s'établissaient à 44 millions de dollars.

Pour l'année 2013, les projections de dépenses fédérales au titre du montant relatif aux études, des frais de scolarité admissibles et du montant pour manuels étaient de 545 millions de dollars en transferts aux parents admissibles, et de 505 millions de dollars en reports d'une année précédente pour les contribuables.

2. Prêts, bourses et subventions pour les particuliers

En plus des prêts, des bourses ou des subventions pour études accordés par les provinces et les territoires ainsi que des bourses et du soutien aux études pour les Canadiens d'origine autochtone qu'offre le gouvernement fédéral, il y a le [Programme canadien de prêts aux étudiants](#) (PCPE) destiné aux étudiants admissibles à des prêts provinciaux. Les prêts consentis dans le cadre du PCPE du gouvernement fédéral, qui varient selon [les provinces et les territoires](#), peuvent être complétés par une série de subventions fédérales. Dans certains cas, la dette peut être annulée et des facilités de remboursement peuvent aussi être accordées.

Selon le [Secrétariat du Conseil du Trésor](#), en 2012–2013, le gouvernement fédéral a octroyé 872,1 millions de dollars en nouveaux prêts, en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, mais a déboursé 2,6 milliards de dollars au titre des anciens et nouveaux prêts combinés. Par ailleurs, selon [Emploi et Développement social](#), les emprunteurs ont profité de bonifications d'intérêts évaluées à 113,0 millions de dollars pour cette année-là.

En outre, d'après les [Comptes publics du Canada 2012–2013](#), 680,2 millions de dollars en bourses fédérales ont été versés cette année-là à des étudiants issus de [familles à faible revenu](#) et [de familles à revenu moyen](#), à des [étudiants ayant des personnes à charge](#), à des [étudiants à temps partiel](#) et à des [étudiants ayant une incapacité permanente](#).

Par ailleurs, le gouvernement fédéral accorde les subventions suivantes pour les apprentis :

- la [Subvention incitative aux apprentis](#), qui est un montant imposable de 1 000 \$ par année, pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ pour les apprentis inscrits à un métier du programme du [Sceau rouge](#);
- la [Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti](#), qui est un montant imposable de 2 000 \$ remis aux étudiants qui complètent leur formation dans un métier du programme du Sceau rouge.

Comme l'indiquent les [Comptes publics du Canada 2012–2013](#), les dépenses fédérales au titre des subventions destinées aux apprentis se sont élevées à 101,7 millions de dollars pour cette année-là.

Dans le budget fédéral de 2014, le gouvernement a annoncé la création de prêts sans intérêt – pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique – pour les apprentis inscrits à leur première formation d'apprentis dans un métier désigné du Sceau rouge. On s'attend à ce qu'au moins 26 000 apprentis par année se prévalent de cette mesure, ce qui représente plus de 100 millions de dollars en prêts par année.

3. Transferts aux provinces et aux territoires

Grâce au [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#) (TCPS), le gouvernement fédéral accorde du financement aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le TCPS est calculé selon un montant égal par habitant. D'après le [ministère des Finances du Canada](#), en 2013–2014, le gouvernement fédéral devrait transférer 12,2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires au titre du TCPS.

C. Points de vue des témoins sur les obstacles auxquels se heurtent les étudiants de niveau postsecondaire

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont fait état d'un certain nombre de problèmes concernant l'éducation postsecondaire, qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les possibilités d'apprentissage des jeunes et, de ce fait, sur leur emploi futur. Ils se sont particulièrement concentrés sur la disparité des compétences, l'information à la disposition des étudiants, l'accessibilité aux études et le financement du système d'éducation postsecondaire.

1. Disparité des compétences

Lors de son intervention devant le Comité, [Emploi et Développement social Canada](#) a indiqué que même si le niveau de scolarisation au Canada se compare avantageusement à celui d'autres pays, les employeurs s'inquiètent du fait qu'un nombre insuffisant d'étudiants choisissent des domaines où la demande de main-d'œuvre est forte, comme les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). Abondant dans ce sens, la [Chambre de commerce du Canada](#) a précisé qu'il y a à la fois trop peu d'étudiants inscrits à des programmes d'apprentissage et de formation dans des métiers spécialisés et un manque de diplômés d'universités et de collèges dans plusieurs domaines, dont le génie, la physique et l'informatique.

S'exprimant à propos de la disparité des compétences, [Polytechnics Canada](#) a déclaré que ses membres ont noté un accroissement du nombre d'étudiants qui sont des débutants en mal d'insertion (DMI) et que l'[organisation](#) décrit comme étant « parfois sous-employés, parfois surqualifiés ou en général dont les compétences ne correspondent pas aux besoins des employeurs ». [Elle](#) a ajouté que pour cette raison les membres de son organisation ont créé des programmes de certificats d'études supérieures conçus spécialement pour aider les DMI à acquérir des compétences leur permettant d'améliorer leur employabilité; malheureusement, compte tenu de la popularité de ces programmes, beaucoup de candidats admissibles sont refusés à cause du manque de places.

[Parlons Sciences](#) a indiqué que de plus en plus de professions pour lesquelles la demande de main-d'œuvre est forte requièrent des compétences en STIM, mais qu'il y a trop peu de diplômés d'études secondaires maîtrisant ces compétences. Pour illustrer son propos, l'organisme a précisé que moins de 20 % de ces diplômés ont suivi un cours de physique, par exemple.

En ce qui concerne la reconnaissance des crédits par l'ensemble des établissements d'enseignement, [Polytechnics Canada](#) a fait valoir que la nécessité de négocier la reconnaissance des crédits avec chaque université individuellement a pour effet de limiter la mobilité étudiante.

2. Informations relatives aux possibilités d'études postsecondaires et aux débouchés sur le marché du travail

Dans le [mémoire](#) qu'il a déposé devant le Comité, le Forum canadien sur l'apprentissage a fait valoir que les conseils prodigués aux étudiants qui choisissent leur programme d'études postsecondaires et leur cheminement de carrière sont inadéquats; à cause de cela, certains étudiants se rendent compte de leurs aptitudes et de leurs intérêts qu'une fois arrivés à l'université, ce qui peut se conclure par une perte de temps et de ressources. Dans le même ordre d'idées, dans le [mémoire](#) qu'il a soumis au Comité, l'organisme Parlons Sciences a indiqué que les jeunes ignorent souvent que des compétences en STIM sont requises dans un large éventail de professions; lorsqu'ils en prennent conscience, plusieurs opportunités sont déjà perdues. En outre, [Parlons Sciences](#) a ajouté que trop peu de parents – environ 20 % – discutent avec leurs enfants des possibilités d'emplois et de carrières ainsi que des prérequis qui s'y rattachent.

L'[Association des collèges communautaires du Canada](#) et [Polytechnics Canada](#) ont dit au Comité qu'il n'y a pas assez d'informations disponibles sur le marché du travail pour aider les étudiants à choisir un programme de formation et un cheminement de carrière qui les conduiront vers des emplois où les besoins de main-d'œuvre sont importants.

[Polytechnics Canada](#) et l'[Association des collèges communautaires du Canada](#) se sont dites préoccupées que les parents et les conseillers pédagogiques aient un préjugé défavorable à l'égard des écoles polytechniques et des collèges. Selon elles, ces préjugés traduisent un manque de connaissance des programmes dispensés par ces établissements et des débouchés qu'ils offrent.

[Tammy Schirle](#) – professeure à l'Université Wilfrid Laurier, qui a comparu à titre personnel – considérait que les attentes des jeunes qui suivent actuellement des études postsecondaires ne cadrent pas avec la réalité. Elle a fait remarquer que les étudiants s'attendent, aussitôt après avoir obtenu leur diplôme de premier cycle, à trouver un emploi sûr et à figurer dans le palmarès des 5 à 10 % des Canadiens les mieux rémunérés.

3. Accessibilité aux études

Plusieurs témoins ayant comparu devant le Comité, l'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#), la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#), la [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) et l'[University of Toronto Students Union](#), ont indiqué que la hausse des frais de scolarité a créé un certain nombre de problèmes susceptibles de nuire à l'intégration des étudiants sur le marché du travail. La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) a précisé que les frais de scolarité moyens sont

passés de 4 700 \$ pour l'année scolaire 2008-2009 à 5 700 \$ pour l'année scolaire 2013-2014.

Toujours selon la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#), en juillet 2012, 1,1 million de personnes devaient rembourser des emprunts contractés dans le cadre du Programme canadien des prêts aux étudiants, plus de 50 % d'entre elles avaient commencé à le faire et, parmi ce nombre, 17 % étaient dans l'incapacité de faire les paiements complets requis. [Elle](#) a indiqué que les niveaux élevés d'endettement des étudiants vont de pair avec des taux élevés de chômage et de sous-emploi et que cela se solde par des pertes de salaires et des occasions manquées. La [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a fait remarquer qu'au Québec, les étudiants qui choisissent de s'endetter pour payer leurs études sont moins susceptibles que les autres de poursuivre des études supérieures.

La [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a aussi précisé qu'entre 1980 et 2009, à cause de la hausse des frais de scolarité et des niveaux d'endettement, la proportion des étudiants québécois travaillant à temps plein a augmenté. Citant des travaux de recherche qu'elle avait menés en 2009, [elle](#) a indiqué que 44 % de ces étudiants avaient déclaré que leur emploi avait un impact négatif sur leur rendement scolaire, et que 32 % avaient affirmé qu'à cause de cet emploi, il leur fallait plus de temps pour mener à terme leurs études.

De même, l'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#) a fait remarquer que, contrairement au coût des études, le niveau de l'aide financière fédérale offerte aux étudiants n'a pas bougé depuis une décennie, de sorte qu'un nombre croissant d'étudiants travaillent pendant leurs études. [Elle](#) a ajouté que ceux qui reçoivent des fonds dans le cadre du Programme canadien des prêts aux étudiants ne sont pas motivés à chercher un emploi payant puisqu'ils courent le risque de voir leur aide financière réduite dès lors qu'ils gagnent plus de 100 \$ par semaine.

Selon l'[University of Toronto Students Union](#), alors que les frais de scolarité ont continué d'augmenter, le taux de rendement de la formation universitaire de premier cycle a diminué. [Elle](#) a précisé que même si ceux qui possèdent un diplôme de premier cycle gagnent 30 % de plus que ceux qui ont un diplôme d'études secondaires, tous les autres facteurs demeurant inchangés, depuis 10 ans, les salaires des détenteurs de diplômes universitaires ont augmenté de 8 %, tandis que ceux des personnes ayant terminé leurs études secondaires ou ayant obtenu un diplôme collégial ont augmenté de 13 %.

Pour ce qui est des crédits d'impôt, des transferts et des régimes d'avantages sociaux conçus pour aider les jeunes, [Tammy Schirle](#) a fait remarquer que ces jeunes, précisément, ne savent parfois pas comment profiter des nombreuses aides à leur disposition.

4. Financement du système d'éducation postsecondaire

[Polytechnics Canada](#) a déclaré devant le Comité qu'il y a un manque de transparence au niveau provincial dans la façon dont les fonds qui sont transférés aux provinces et aux territoires dans le cadre du TCPS sont répartis entre les différents établissements et programmes; selon l'organisation, cela pourrait faire en sorte que les programmes très demandés soient financés inadéquatement. [Elle](#) a aussi laissé entendre que les universités, dont le financement dépend du nombre d'inscriptions, sont peu enclines à refuser des étudiants dans des programmes qui ne leur conviennent peut-être pas.

D. Points de vue des témoins concernant les solutions visant les étudiants de niveau postsecondaire

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont proposé une série de solutions pour aider les étudiants de niveau postsecondaire et, souhaitons-le, améliorer leurs perspectives d'emploi. Ils ont notamment parlé de l'information sur le marché du travail, de la sensibilisation des jeunes aux choix d'études et de carrières, de l'aide financière et de l'administration du système d'éducation postsecondaire.

1. Information sur le marché du travail

Plusieurs témoins, notamment le [Congrès du travail du Canada](#), [Polytechnics Canada](#), [l'Association des collèges communautaires du Canada](#) et la [Chambre de commerce du Canada](#), ainsi que l'Association des universités et collèges du Canada, par l'intermédiaire de son [mémoire](#) déposé au Comité, ont proposé que le gouvernement fédéral compile et fournisse de l'information plus détaillée sur le marché du travail à l'intention : des jeunes, afin de les aider à la fois à savoir dans quels secteurs la demande de main-d'œuvre est forte et à prendre des décisions éclairées concernant leurs études et leur cheminement de carrière; des employeurs, afin de leur permettre de « rejoindre » les jeunes qui possèdent les titres de compétences et les qualifications qu'ils recherchent; et des établissements d'enseignement, pour les appuyer dans la conception de programmes adaptés.

Plusieurs témoins ont plaidé en faveur d'une augmentation du financement accordé à Statistique Canada afin d'améliorer l'information sur le marché du travail. Dans son [mémoire](#) au Comité, Polytechnics Canada a proposé que l'on améliore l'Enquête sur le milieu de travail et les employés, alors que l'Association des collèges communautaires du Canada a quant à elle suggéré – dans son [mémoire](#) au Comité – que l'on recueille davantage de données sur les collèges et instituts publics par l'intermédiaire du Système d'information sur l'éducation postsecondaire. Par ailleurs, dans son [mémoire](#) au Comité, l'Association des universités et collèges du Canada s'est dite en faveur de l'analyse de l'information relative aux besoins des entreprises en ce qui a trait au marché du travail recueillie dans le cadre du Sondage sur le lieu de travail de 2012. Enfin, dans le [mémoire](#) de Polytechnics Canada et le [mémoire](#) présenté par l'Association des collèges communautaires du Canada, on a demandé la réactivation de l'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada, enquête qui permettrait de compiler des

données plus approfondies et plus complètes sur l'intégration des jeunes au marché du travail.

2. Connaissance des choix d'études et de carrières

Plusieurs témoins ayant comparu devant le Comité étaient d'avis que le gouvernement fédéral devrait encourager les parents et les enfants à un âge précoce à commencer à penser aux parcours pédagogique et professionnel à suivre. L'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a proposé que le gouvernement lance une campagne nationale d'information sur les différents types de carrières qui s'offrent aux étudiants. [Elle](#) a aussi dit que tous les établissements d'enseignement postsecondaire devraient être tenus de publier de l'information concernant la situation sur le marché du travail des diplômés récents afin d'éclairer les étudiants potentiels sur les débouchés possibles. Par ailleurs, la [Chambre de commerce du Canada](#) et [Tammy Schirle](#) ont proposé que les jeunes soient exposés à l'information sur le marché du travail à un âge plus précoce, comme à l'école secondaire.

Pour faciliter l'accès à un éventail plus large de possibilités d'études postsecondaires et de carrières, dans son [mémoire](#) au Comité, Parlons Sciences a invité le gouvernement fédéral à travailler avec elle dans le but d'offrir des programmes qui pousseront les élèves du secondaire à développer leurs compétences en STIM.

3. Aides financières

L'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#) a expliqué au Comité que pour favoriser la transition des étudiants vers le marché du travail, il faudrait modifier le Programme canadien des prêts aux étudiants afin d'y supprimer la limite de 100 \$ de revenus hebdomadaires au-delà de laquelle l'aide financière est réduite.

Afin d'encourager les étudiants à travailler davantage durant les mois d'été et moins durant l'année scolaire, la [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a demandé une augmentation du financement pour le programme d'emplois d'été d'Emploi-Québec. [Elle](#) a aussi proposé que les organismes fédéraux subventionnaires disposent de ressources supplémentaires afin d'inciter les étudiants des cycles supérieurs à se concentrer sur leurs études.

Dans son [mémoire](#) au Comité, Parlons Sciences a indiqué qu'il facilite le développement de compétences en leadership, en gestion et en communication en donnant la possibilité aux étudiants de niveau postsecondaire de faire du bénévolat pour acquérir ces compétences. L'organisme a toutefois précisé que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les possibilités offertes.

[Tammy Schirle](#) a plaidé en faveur d'une transparence et d'une simplicité accrues à l'égard des crédits d'impôt, des subventions et autres mesures destinées à aider les jeunes, et elle a proposé la création d'une commission chargée de déterminer comment simplifier le régime fiscal et de transferts et le rendre plus transparent.

4. Administration du système d'éducation postsecondaire

Dans son [mémoire](#) au Comité, Polytechnics Canada a proposé qu'une partie du financement consacré à l'éducation postsecondaire destiné aux provinces dans le cadre du TCPS soit allouée aux écoles polytechniques afin d'appuyer leurs programmes en forte demande. Toujours dans ce [mémoire](#), Polytechnics Canada a fait valoir que les provinces devraient être tenues de divulguer l'information sur la manière dont elles distribuent les fonds qu'elles reçoivent au titre du TCPS, ainsi que les résultats obtenus par les établissements financés.

Dans le [mémoire](#) qu'elle a déposé devant le Comité, l'Association des universités et collèges du Canada a préconisé, dans son [mémoire](#), que le gouvernement fédéral facilite des échanges continus entre les établissements d'enseignement postsecondaire, les gouvernements provinciaux et les employeurs pour favoriser le partage de données sur les besoins du marché du travail et la façon de les combler. [Parlons Sciences](#) a défendu la création d'une agence fédérale de l'éducation qui s'occuperait à la fois de la coordination des politiques en matière d'éducation et de la planification à long terme.

Compte tenu de l'absence de défaillances claires du marché et le rendement élevé des études de niveau postsecondaire, [Tammy Schirle](#) a mis le gouvernement en garde contre toute intervention sur le « marché des compétences ».

Enfin, à propos de la mobilité étudiante, [Polytechnics Canada](#) a déclaré que les efforts devraient se concentrer sur la création d'un système national de transfert de crédits.

E. Points de vue des témoins sur les difficultés auxquelles se heurtent les apprentis et autres types de stagiaires

Alors qu'ils s'exprimaient devant le Comité au sujet des programmes d'apprentissage et autres types de stages, les témoins ont insisté sur les idées préconçues entourant l'apprentissage et les métiers spécialisés, les obstacles à des formations en apprentissage réussies et les stages non rémunérés.

1. Perceptions concernant l'apprentissage et les métiers spécialisés

Les témoins ont parlé des idées reçues au sujet de l'apprentissage et des métiers spécialisés, dont le [Forum canadien sur l'apprentissage](#), qui a cité une étude qu'il a réalisée en 2013. Selon cette étude, 53 % des jeunes ont déclaré que l'université était leur premier choix pour ce qui est des études postsecondaires, alors que moins de 20 % ont dit préférer suivre un programme d'apprentissage. Par ailleurs, le [Conference Board du Canada](#) a indiqué que bien que la demande des employeurs pour des gens de métier spécialisés ait augmenté ces dernières années, l'offre n'a pas suivi. Selon ces témoins, les jeunes ont des préjugés défavorables à l'égard des programmes d'apprentissage et des métiers spécialisés. Dans le même ordre d'idées, [Emploi et Développement social Canada](#) a ajouté que les employeurs craignent que les métiers spécialisés ne figurent pas parmi les choix de carrière de prédilection des jeunes.

Citant l'étude – mentionnée précédemment – menée en 2013 par le Forum canadien sur l'apprentissage, la [Merit Contractors Association](#) a indiqué qu'au cours des dernières années, les perceptions à l'égard des carrières dans les métiers spécialisés se sont améliorées chez les jeunes de 15 à 17 ans; cela étant dit, les parents, les conseillers d'orientation et les amis de ces jeunes tentent de les dissuader de s'engager dans de telles carrières.

Enfin, le [Forum canadien sur l'apprentissage](#) et la [Merit Contractors Association](#) ont affirmé qu'on incite les étudiants ayant un faible rendement scolaire à s'orienter vers les programmes d'apprentissage et les métiers spécialisés; mais selon eux, ces programmes exigent maintenant de solides aptitudes en mathématiques, en sciences, en langues et en communication.

2. Obstacles à des apprentissages réussis

Dans le [mémoire](#) qu'il a soumis au Comité, le Forum canadien sur l'apprentissage a souligné que la formation des apprentis est à la merci d'une mauvaise conjoncture économique; en effet, étant donné que la plupart de ces formations se font dans de petites et moyennes entreprises dont la capacité financière est limitée, ces entreprises licencieront d'abord les apprentis non certifiés en période de difficultés.

La [Progressive Contractors Association of Canada](#) a identifié un certain nombre d'obstacles qui empêchent les gens qui le souhaitent d'apprendre un métier spécialisé, comme le coût, la proximité des employeurs et des fournisseurs de formation ainsi que la situation familiale. [Elle](#) a également fait remarquer que plusieurs provinces imposent des exigences, comme des ratios compagnons-apprentis élevés, des frais supplémentaires et des obstacles bureaucratiques. La [Merit Contractors Association](#) a déploré le manque de souplesse des écoles de métiers, qui n'offrent pas nécessairement des cours d'été ou du soir et limitent, de ce fait, la quantité de formation dispensée.

Selon le [Forum canadien sur l'apprentissage](#), les jeunes ayant un métier spécialisé peuvent trouver que la demande pour leurs compétences varie beaucoup d'une région du pays à l'autre. Selon [lui](#), il faut indiquer à ces jeunes où se trouvent les emplois qu'ils recherchent.

[Unifor](#) a laissé entendre qu'il y a une pénurie d'occasions d'apprentissage dans le secteur manufacturier, en partie parce que les travailleurs âgés gardent leur emploi plus longtemps que prévu. Cela étant dit, [il](#) a fait remarquer que le manque d'emplois disponibles dans ce secteur pourrait aussi expliquer la situation.

Enfin, l'[Institut C.D. Howe](#) a affirmé que la réglementation applicable aux apprentissages change selon les provinces. Selon [lui](#), ces différences pourraient être un frein à la mobilité des jeunes.

3. Stages non rémunérés

Lorsqu'ils ont comparu devant le Comité, [Statistique Canada](#), le [Centre canadien de politiques alternatives](#) et la [Canadian Intern Association](#) ont souligné le manque de données sur les stages au Canada. D'autres témoins ont dit que les stages non rémunérés sont de plus en plus une pratique courante. Selon la [Canadian Intern Association](#), le [Congès du travail du Canada](#), la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) et l'[University of Toronto Students Union](#), on dénombre jusqu'à 300 000 stagiaires non rémunérés par année au Canada. Pour le [Centre canadien de politiques alternatives](#), la tendance consistant à ne pas payer les stagiaires illustre la situation de plus en plus précaire des jeunes sur le marché du travail et le fait que certains employeurs en profitent. Par ailleurs, la [Canadian Intern Association](#) a dit craindre que les stages non rémunérés aient pour effet d'exercer des pressions à la baisse sur les salaires des autres travailleurs, entraînent une augmentation du chômage des jeunes et finissent par remplacer les postes rémunérés.

La [Canadian Intern Association](#), la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#), l'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#), l'[University of Toronto Students Union](#) et [Avantage Carrière](#) ont déclaré que les stages non rémunérés créent une certaine inégalité des chances entre les étudiants. Par exemple, de leur point de vue, ces stages sont acceptés davantage par des étudiants relativement bien nantis, alors que les étudiants plus endettés sont moins enclins à travailler gratuitement pendant une longue période, de sorte que des occasions de perfectionnement leur échappent et que leurs compétences en pâtissent.

La [Canadian Intern Association](#) et l'[University of Toronto Students Union](#) ont mentionné que, dans un certain sens, les stages non rémunérés témoignent d'une inégalité entre les sexes, puisque les secteurs dans lesquels ces stages sont les plus fréquents sont dominés par les femmes. Elles ont notamment parlé des milieux du journalisme, de la nutrition, du travail social, du marketing, des relations publiques et de la mode. La [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a indiqué que les domaines dans lesquels les stages non rémunérés sont les plus fréquents au Québec sont ceux de l'enseignement, des soins infirmiers et de la psychologie.

L'[University of Toronto Students Union](#) a avancé que la réglementation entourant les stages est limitée au Canada, qu'elle diffère d'une province à l'autre et qu'elle est peu appliquée. [Elle](#) a aussi indiqué que les stagiaires non rémunérés hésitent à se plaindre de leur situation de peur que leur nom soit mis sur une liste noire.

S'exprimant au sujet de la compétence fédérale, la [Canadian Intern Association](#) a fait observer que le *Code canadien du travail* ne contient aucune disposition concernant les stages; [elle](#) a ajouté qu'un certain nombre de provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec ont émis des lignes directrices d'interprétation afin de préciser le statut des stagiaires. Aussi, la [Canadian Intern Association](#) a déclaré que le flou entourant le statut des stagiaires au niveau fédéral a des conséquences fâcheuses, et fait, notamment en sorte que les stagiaires ne peuvent demander des prestations d'assurance-emploi ni cotiser à ce régime ou au Régime de pensions du Canada, et qu'ils ne

bénéficient d'aucune protection en matière de santé et sécurité au travail. Pour finir, [elle](#) a dénoncé l'absence de mesures visant à dissuader les employeurs d'offrir des stages non rémunérés.

F. Point de vue des témoins sur les solutions applicables aux apprentis et autres types de stagiaires

Les témoins ont proposé plusieurs mesures qui, selon eux, permettraient de surmonter les obstacles auxquels se butent les apprentis et autres types de stagiaires. Ils ont parlé en particulier de l'information sur l'apprentissage et les métiers spécialisés, des aides financières et de diverses initiatives, ainsi que des mesures réglementaires et autres concernant les stages rémunérés et non rémunérés.

1. Information sur l'apprentissage et les métiers spécialisés

La [Merit Contractors Association](#) a dit au Comité que les gouvernements devraient établir des partenariats avec l'industrie pour améliorer l'image qu'ont les métiers spécialisés non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les parents, les enseignants et les conseillers d'orientation. Comme exemple d'initiative que les gouvernements pourraient appuyer, [elle](#) a parlé de leur programme de sensibilisation à la formation professionnelle et technologique, qui permet aux enseignants et aux conseillers d'orientation de visiter des chantiers de construction afin de mieux comprendre en quoi consistent les métiers spécialisés. Dans le [mémoire](#) qu'il a remis au Comité, le Forum canadien sur l'apprentissage s'est également dit en faveur d'une meilleure sensibilisation – des étudiants, des parents, des enseignants et des conseillers d'orientation – au sujet des conditions d'admission aux programmes d'apprentissage et de formation dans un métier spécialisé.

Dans son [mémoire](#) au Comité, le Forum canadien sur l'apprentissage a émis l'avis que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour s'assurer que toutes les possibilités d'études postsecondaires – y compris dans les métiers spécialisés – sont évaluées de manière juste et équitable par les étudiants. Il a également pressé le gouvernement fédéral de déterminer le besoin des employeurs dans les différents types de métiers spécialisés, par région et par localité.

Enfin, dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, la Marche des dix sous du Canada a plaidé en faveur de programmes et d'initiatives qui favorisent la participation des jeunes à la formation en apprentissage.

2. Aides financières et autres initiatives

Plusieurs témoins ont expliqué devant le Comité comment le gouvernement fédéral pourrait s'y prendre pour mieux appuyer les apprentis et autres stagiaires. Par exemple, afin d'encourager les projets qui permettent aux PME de mieux aider les apprentis en mettant en commun les ressources pédagogiques et administratives, le Forum canadien sur l'apprentissage a proposé, – dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité – que le gouvernement accorde des incitatifs financiers aux PME, sous la forme de subventions ou de crédits d'impôt.

La [Merit Contractors Association](#) a demandé que les programmes de préapprentissage et les programmes passerelles soient admissibles à la Subvention canadienne pour l'emploi proposée, alors que dans son [mémoire](#) au Comité, le Forum canadien sur l'apprentissage s'est dit en faveur d'occasions supplémentaires de combler le manque de compétences chez les étudiants susceptibles de suivre une formation en apprentissage ou d'apprendre un métier spécialisé.

La [Chambre de commerce du Canada](#) a parlé de l'approche allemande en matière d'apprentissage et a plaidé en faveur d'une approche concertée entre les employeurs, les établissements d'enseignement, les gouvernements et les syndicats afin d'aider les PME à embaucher et à former des apprentis.

Compte tenu du manque d'incitatifs financiers offerts aux écoles secondaires pour qu'elles proposent des programmes de formation dans les métiers de la construction, la [Merit Contractors Association](#) a invité le gouvernement fédéral à accorder des fonds à ces établissements afin qu'ils achètent et installent l'équipement et les infrastructures nécessaires pour dispenser de tels programmes.

[Habitat pour l'humanité](#), un organisme qui travaille en partenariat avec les collèges, les écoles de métiers, les centres de compétences et les écoles secondaires dans le but de donner aux étudiants l'occasion d'acquérir de l'expérience dans un métier spécialisé, s'est dit favorable à ce que le gouvernement finance des initiatives de cette nature.

Dans le but d'améliorer la mobilité des jeunes travailleurs, la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#) et l'[Institut C.D. Howe](#) ont encouragé le gouvernement fédéral à œuvrer en faveur d'une plus grande harmonisation et d'une reconnaissance accrue des programmes d'apprentissage entre les provinces, tandis que la [Progressive Contractors Association of Canada](#) s'est dite en faveur d'une plus grande mobilité entre les différents domaines de formation, selon un modèle semblable au système d'apprentissage allemand.

3. Mesures réglementaires et autres concernant les stages rémunérés et non rémunérés

La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#), [Avantage Carrière](#) et l'[University of Toronto Students Union](#), ainsi que l'Association canadienne des collèges communautaires, par l'intermédiaire de son [mémoire](#) au Comité, ont proposé que le gouvernement fédéral s'efforce d'établir des normes nationales exécutoires concernant les stages, qui soient applicables dans l'ensemble des provinces et territoires.

Selon le [Centre canadien de politiques alternatives](#), il faudrait modifier le *Code canadien du travail* pour interdire les stages non rémunérés dans les entreprises régies par le gouvernement fédéral. La [Canadian Intern Association](#) a également plaidé en faveur d'une modification du *Code canadien du travail*, notamment de deux manières : en interdisant les stages non rémunérés qui ne font pas partie d'un programme académique; en s'assurant que les stagiaires sont protégés par des normes d'emploi minimales prévues par le *Code*. Par ailleurs, [elle](#) a plaidé en faveur de lignes directrices

d'interprétation afin de préciser que le terme « employé » figurant dans le *Code* désigne aussi les stagiaires, car cela permettrait de s'assurer que ces personnes sont assujetties à la législation fédérale en matière de santé et de sécurité. Enfin, [elle](#) s'est dite favorable à l'adoption, dans le cadre du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et de l'Agence du revenu du Canada, de stratégies de mise en œuvre qui garantiraient le respect des lignes directrices d'interprétation proposées concernant le terme « employé ».

Le [Centre canadien de politiques alternatives](#), la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) et l'[University of Toronto Students Union](#) ont indiqué que le gouvernement fédéral devait prôner par l'exemple et mettre un terme aux stages non rémunérés.

La [Canadian Intern Association](#), le [Centre canadien de politiques alternatives](#), la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) et l'[University of Toronto Students Union](#) ont plaidé en faveur de la collecte de données sur les stages, notamment pour savoir s'ils sont rémunérés ou pas, les secteurs dans lesquels ils sont offerts, la répartition selon le sexe et les offres d'emploi vers lesquels ils débouchent. Afin de faciliter la collecte de ces données, la [Canadian Intern Association](#) et le [Centre canadien de politiques alternatives](#) ont proposé que des questions en ce sens soient rajoutées à l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Plusieurs témoins ont appuyé la création d'offres supplémentaires de stages rémunérés. Par exemple, [Avantage Carrière](#) et l'Association des collèges communautaires du Canada, dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, ont pressé le gouvernement fédéral d'offrir plus d'incitatifs financiers aux employeurs pour l'embauche de stagiaires rémunérés, notamment en leur accordant des subventions dans le cadre du Programme Objectif Carrière. De l'avis du [Centre canadien de politiques alternatives](#), pour accroître le nombre de stages rémunérés et d'emplois d'été dans le secteur public, le gouvernement fédéral pourrait fournir des fonds équivalents à ceux versés par les provinces et les municipalités.

Enfin, dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, l'Association des collèges communautaires du Canada propose que les étudiants du niveau collégial puissent avoir accès à des occasions de stages à l'étranger financés par le gouvernement fédéral, comme cela se fait déjà pour les étudiants de niveau universitaire. Aussi, dans son [mémoire](#), l'Association des universités et collèges du Canada se prononce en faveur de la bonification des programmes de mobilité nationale et internationale et d'autres types de stages.

G. Points de vue des témoins sur les obstacles touchant les jeunes défavorisés

Les témoins ont signalé un certain nombre d'obstacles auxquels se butent les jeunes étudiants défavorisés, y compris ceux qui sont Autochtones ou handicapés.

1. Obstacles à l'origine du faible niveau d'instruction chez les jeunes Canadiens autochtones

L'[Institut C.D. Howe](#) a informé le Comité que les faibles taux d'achèvement d'études secondaires et d'aptitude à lire, à écrire et à compter dans les réserves – et dans une moindre mesure à l'extérieur des réserves – sont un grave problème qu'il faut corriger, surtout si l'on tient compte du fort taux de croissance de la population autochtone canadienne. De même, l'[Assemblée des Premières Nations](#) a souligné que la plupart des jeunes des Premières Nations n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Selon le [Dauphin Friendship Centre](#), certains facteurs, comme l'alcoolisme et la toxicomanie chez les parents, qui sont parfois des séquelles des séjours en pensionnat, et le manque de compétences parentales contribuent aux faibles taux de diplomation au niveau secondaire chez les jeunes Canadiens autochtones. [Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services](#) a indiqué que l'enseignement primaire offert dans les collectivités éloignées des Premières Nations ne prépare pas bien les élèves pour le secondaire, et que, n'ayant pas acquis les compétences de base, les jeunes qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires sont incapables de terminer des études postsecondaires ou d'obtenir un certificat de formation professionnelle. L'[organisme](#) a ajouté qu'en l'absence d'écoles secondaires locales, les jeunes de ces collectivités qui souhaitent terminer leurs études secondaires doivent parfois, à un jeune âge, quitter leur famille et leur milieu pour aller s'installer en ville, où ils peuvent faire face à choc culturel et à des problèmes pour lesquels ils ne bénéficient d'aucun soutien.

[Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services](#) a observé que les jeunes des Premières Nations de Matawa qui entreprennent des études postsecondaires se heurtent à des difficultés auxquelles leurs études secondaires ne les ont pas préparés. Dans leur [mémoire](#) au Comité, les Battlefords Agency Tribal Chiefs précisent que l'absence de soutien, de transport et de services de garde sont, parmi les Premières Nations membres, les trois principaux obstacles qui empêchent les jeunes désireux de le faire d'entrer sur le marché du travail ou de poursuivre un programme de formation.

Enfin, l'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a fait remarquer qu'il n'y a pas eu de hausse du financement accordé pour les études postsecondaires des Canadiens autochtones, malgré le nombre croissant de jeunes qui poursuivent des études plus poussées.

2. Obstacles aux études postsecondaires et à la formation des jeunes handicapés

L'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a informé le Comité que même si leur profil éducatif est en général semblable à celui des personnes non handicapées, les personnes handicapées ont un taux relativement plus faible de participation à des programmes universitaires. Elle a mentionné plusieurs obstacles pouvant nuire à l'accès à l'éducation et à l'emploi des jeunes handicapés poursuivant des études postsecondaires. D'abord, [elle](#) a expliqué que les services offerts par les centres d'emplois et de carrières sur les campus sont inadéquats lorsqu'il s'agit d'aider les étudiants handicapés à trouver un emploi, y compris un emploi d'été et un emploi à temps partiel durant l'année scolaire, et ainsi de contribuer au perfectionnement de leurs compétences. Ensuite, [elle](#) a fait valoir que certains étudiants handicapés ne peuvent tout simplement pas travailler à temps partiel durant l'année scolaire en raison de leur incapacité ou encore parce que cela entraînerait une réduction de leur allocation de soutien. Enfin, [elle](#) a laissé entendre qu'une personne handicapée doit parfois pousser ses études plus loin que des étudiants sans incapacité pour se tailler une place sur le marché du travail, ce qui est encore plus vrai si l'étudiant handicapé n'a pas pu acquérir d'expérience professionnelle durant ses études.

L'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a mentionné qu'il y a aujourd'hui plus de personnes handicapées dans les collèges et universités qu'avant, et que ces établissements doivent assumer des frais supplémentaires liés aux mesures d'adaptation.

H. Points de vue des témoins sur les solutions pouvant aider les jeunes défavorisés

Les témoins ont proposé toute une gamme de mesures qui, selon eux, aideraient à éliminer les obstacles qui se dressent devant les jeunes étudiants défavorisés, y compris parmi les Canadiens autochtones et les personnes handicapées, et ainsi à améliorer leurs perspectives d'emploi.

1. Soutien aux jeunes personnes défavorisées

L'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a informé le Comité de certaines mesures conçues spécialement pour accroître la participation des jeunes défavorisés aux études postsecondaires. [Elle](#) a proposé, par exemple, d'augmenter le nombre des bourses accordées par l'entremise du PCPE aux jeunes provenant de familles à faible revenu, aux jeunes handicapés ainsi qu'aux jeunes autochtones non inscrits et aux jeunes Métis. [Elle](#) s'est dite aussi favorable à la mise en place d'initiatives pour aider les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires à acquérir les notions de sciences et de mathématiques dont ils ont besoin pour entreprendre des études postsecondaires. Enfin, dans son [mémoire](#) au Comité, l'Association a proposé que l'on augmente la capacité des collèges de recruter plus de jeunes défavorisés, et notamment que le gouvernement fédéral investisse davantage dans la formation et la certification des personnes enseignant les compétences essentielles dans les collèges.

2. Soutien aux jeunes Canadiens autochtones

Expliquant au Comité qu'il faut faciliter l'accès aux études postsecondaires pour les jeunes Canadiens autochtones, l'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a demandé des fonds supplémentaires, notamment dans le cadre du programme de soutien postsecondaire administré par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. En outre, [elle](#) et l'[Assemblée des Premières Nations](#) se sont dites en faveur de l'augmentation de la capacité des organisations bénéficiant du soutien de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones d'Emploi et Développement social Canada, car cela leur permettrait d'améliorer les services d'orientation professionnelle, de formation préparatoire à l'emploi et d'acquisition des compétences essentielles. L'[Assemblée des Premières Nations](#) a également proposé que l'on accorde plus de ressources pour les services de garde, afin d'aider les chefs de famille monoparentale à suivre ces formations.

[Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services](#) a proposé l'adoption de mesures, comme le programme Connexions culturelles pour les jeunes Autochtones, dans le but d'éliminer les obstacles à l'éducation pour ce groupe de jeunes Canadiens.

3. Soutien aux jeunes handicapés

L'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a proposé que l'on appuie davantage les étudiants handicapés par l'entremise du PCPE, et notamment que l'on augmente le nombre de bourses et qu'on améliore les programmes d'aide au remboursement. [Elle](#) a aussi invité le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires pour coordonner l'aide financière offerte aux étudiants handicapés.

CHAPITRE TROIS : LES JEUNES EMPLOYÉS OU EMPLOYÉS POTENTIELS

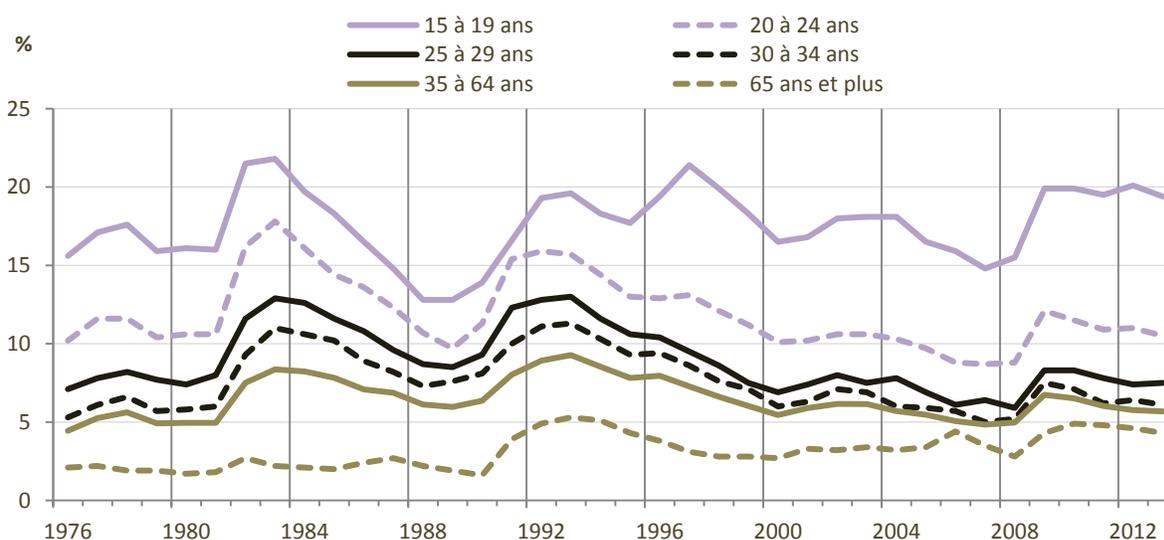
A. Statistiques

1. Jeunes sans emploi

Depuis au moins janvier 1976, première année pour laquelle on dispose de données accessibles au public, le taux de chômage chez les jeunes au Canada a été supérieur à celui enregistré chez les 25 ans et plus. Selon [Statistique Canada](#), de janvier 1976 à décembre 2013, le taux de chômage chez les jeunes était en moyenne 2,1 fois plus élevé que celui des 25 ans et plus. En 2013, il était 2,3 fois plus élevé.

La figure 3 présente le taux de chômage au Canada pour différents groupes d'âge. On constate que ce taux, qui est particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 19 ans, diminue avec l'âge.

Figure 3 – Taux de chômage au Canada, par groupe d'âge, 1976–2013



Source : Statistique Canada, [Tableau 282-0002](#), « Enquête sur la population active, estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel », CANSIM (base de données), consulté le 13 janvier 2014.

Pour les jeunes, il peut être très difficile de trouver un emploi en période de ralentissement économique. Certains employeurs cessent d'embaucher du personnel et mettent à pied les jeunes avant les travailleurs d'expérience lorsqu'ils réduisent leurs effectifs. Selon [Statistique Canada](#), en 2009, 2,8 % des jeunes qui occupaient un emploi au cours d'un mois donné l'avaient perdu le mois suivant. Chez les 25 ans et plus,

cette proportion était de 1,4 %. Toujours d'après [Statistique Canada](#), en 2013, la durée moyenne de chômage pour les jeunes de 15 à 24 ans était de 11,9 semaines, comparativement à 24,8 semaines pour les 25 ans et plus.

Comme l'indiquent les tableaux plus bas, le taux de chômage chez les jeunes varie en fonction du groupe démographique, de la province et du pays. Par exemple, certains groupes de jeunes – comme parmi les Canadiens autochtones, les immigrants, les minorités visibles et les personnes handicapées – ont souvent relativement plus de difficultés sur le marché du travail. Comme le montre le tableau 3, pour 2011 et 2012, le taux de chômage chez les jeunes appartenant à ces quatre groupes était plus élevé que celui observé chez les jeunes en général.

Tableau 3 – Taux de chômage chez les jeunes au Canada, par groupe démographique, 2011 et 2012 (%)

Caractéristique	15 à 19 ans – 2011	20 à 24 ans – 2011
Identité autochtone	25,9	22,6
Identité non autochtone	19,5	14,4
Immigrant	24,9	16,9
Non-immigrant	19,3	14,4
Minorité visible	26,7	17,7
Pas une minorité visible	18,6	14,1
Caractéristique	15 à 24 ans – 2012	
Avec incapacité	25,9	
Sans incapacité	15,3	

Nota : Les données relatives aux personnes avec ou sans incapacité ne sont pas agrégées par tranches de cinq ans (15 à 19 ans et 20 à 24 ans).

Sources : Pour l'identité autochtone et le statut d'immigrant : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : tableaux de données, situation d'activité pour l'[identité autochtone](#), le [statut d'immigrant](#) et les [minorités visibles](#); pour l'incapacité : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Conformément aux tableaux 4 et 5, les variations du taux de chômage chez les jeunes entre le premier semestre de 2008 et celui de 2013 différaient selon les provinces et les groupes d'âge (15 à 19 ans et 20 à 24 ans). Durant cette période, c'est en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 19 ans a le plus augmenté, en pourcentage, alors qu'il a diminué à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Tableau 4 – Taux de chômage et variations par province
pour les personnes de 15 à 19 ans,
1^{er} semestre de 2008 et 1^{er} semestre de 2013**

Province	Taux (%)		Variation (%)
	1 ^{er} semestre de 2008	1 ^{er} semestre de 2013	
Terre-Neuve-et-Labrador	22,5	20,9	-6,9
Île-du-Prince-Édouard	20,4	19,4	-5,0
Nouvelle-Écosse	17,2	27,4	59,4
Nouveau-Brunswick	16,3	23,5	43,6
Québec	16,9	20,5	21,3
Ontario	18,3	23,1	26,1
Manitoba	14,1	14,7	4,2
Saskatchewan	11,3	11,6	2,9
Alberta	11,0	13,4	21,4
Colombie-Britannique	11,1	18,5	66,6
Total	15,7	20,1	27,8

Note : Pour calculer la variation, la différence entre les taux obtenus en 2008 et en 2013 est divisée par le taux pour 2008.

Source : Statistique Canada, Tableau 282-0001, Enquête sur la population active, estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, non désaisonnalisées, CANSIM (base de données), consulté le 15 janvier 2014.

Chez les jeunes de 20 à 24 ans, pour le premier semestre de 2008 et celui de 2013, le taux de chômage, en pourcentage, a augmenté le plus en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Alberta, diminuant à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

Tableau 5 – Taux de chômage et variations par province pour les personnes de 20 à 24 ans, 1^{er} semestre de 2008 et 1^{er} semestre de 2013

Province	Taux (%)		Variation (%)
	1 ^{er} semestre de 2008	1 ^{er} semestre de 2013	
Terre-Neuve-et-Labrador	19,5	16,0	-17,8
Île-du-Prince-Édouard	15,4	19,5	26,9
Nouvelle-Écosse	12,5	16,2	29,4
Nouveau-Brunswick	16,7	17,6	5,9
Québec	10,4	9,8	-6,2
Ontario	11,0	13,1	18,8
Manitoba	6,2	7,8	25,2
Saskatchewan	4,8	7,3	51,7
Alberta	5,2	7,2	37,6
Colombie-Britannique	6,2	10,2	63,4
Total	9,4	11,1	18,0

Nota : Pour calculer la variation, la différence entre les taux obtenus en 2008 et en 2013 est divisée par le taux pour 2008.

Source : Statistique Canada, [Tableau 282-0001](#), Enquête sur la population active, estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, non désaisonnalisées, CANSIM (base de données), consulté le 15 janvier 2014.

Enfin, plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont traversé une période de récession économique de 2007 à 2012. Selon l'[OCDE](#), durant cette période, le produit intérieur brut (PIB) réel a diminué de façon importante dans les pays suivants : de 20,1 % en Grèce; de 6,9 % en Italie; de 5,4 % au Portugal; de 4,7 % en Espagne et de 3 % au Royaume-Uni. D'autres pays ont connu, durant cette période, un taux de croissance économique inférieur au taux moyen de 3 % affiché par les pays de l'OCDE. Par exemple, le taux de croissance était seulement de 0,5 % en France et de 2,1 % en Belgique. Malgré tout, un certain nombre de pays ont enregistré un taux de croissance supérieur à cette moyenne : 3,8 % en Allemagne; 4,0 % aux États-Unis; 5,4 % au Canada; 6,1 % en Suisse et 12,8 % en Australie.

Les diminutions du PIB réel ont des répercussions sur le marché du travail et peuvent entraîner une hausse relative des taux de chômage, tous les autres facteurs demeurant les mêmes. Le tableau 6 présente, pour différents groupes d'âge, les taux de

chômage en 2007 et 2012, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pour la plupart des pays de l'OCDE.

Tableau 6 – Taux de chômage et variation pour différents pays de l'OCDE, par groupe d'âge, 2007 et 2012

Pays	Groupe d'âge	Taux (%)		Variation (%)
		2007	2012	
Espagne	15 à 19 ans	28,7	72,6	+153,0
	20 à 24 ans	15,1	49,1	+225,2
	25 à 64 ans	7,1	22,8	+221,1
Grèce	15 à 19 ans	26,4	65,7	+148,9
	20 à 24 ans	22,3	53,6	+140,4
	25 à 64 ans	7,2	22,4	+211,1
Portugal	15 à 19 ans	24,1	56,5	+134,4
	20 à 24 ans	14,8	34,0	+129,7
	25 à 64 ans	7,6	14,5	+ 90,8
Italie	15 à 19 ans	31,5	56,3	+ 78,7
	20 à 24 ans	17,9	31,7	+ 77,1
	25 à 64 ans	5,0	9,0	+ 80,0
Suède	15 à 19 ans	29,9	36,5	+ 22,1
	20 à 24 ans	13,6	18,8	+ 38,2
	25 à 64 ans	4,3	5,8	+ 34,9
France	15 à 19 ans	25,9	32,7	+ 26,3
	20 à 24 ans	17,2	21,8	+ 26,7
	25 à 64 ans	6,7	8,4	+ 25,4
Royaume-Uni	15 à 19 ans	20,7	29,3	+41,5
	20 à 24 ans	10,7	17,2	+60,7
	25 à 64 ans	3,7	5,8	+56,8
États-Unis	15 à 19 ans	15,7	24,0	+52,9
	20 à 24 ans	8,2	13,3	+62,2
	25 à 64 ans	3,6	6,8	+88,9

Pays	Groupe d'âge	Taux (%)		Variation (%)
		2007	2012	
Canada	15 à 19 ans	14,8	20,1	+35,8
	20 à 24 ans	8,7	11,0	+26,4
	25 à 64 ans	5,1	6,1	+19,6
Australie	15 à 19 ans	13,8	16,7	+21,0
	20 à 24 ans	6,3	8,6	+36,5
	25 à 64 ans	3,3	3,9	+18,2
Norvège	15 à 19 ans	10,5	10,9	+ 53,8
	20 à 24 ans	5,2	7,3	+40,4
	25 à 64 ans	1,8	2,4	+33,3
Allemagne	15 à 19 ans	12,8	9,2	-28,1
	20 à 24 ans	11,2	7,8	-30,4
	25 à 64 ans	8,3	5,2	-37,3
Moyenne pour l'OCDE	15 à 19 ans	15,2	19,8	+30,3
	20 à 24 ans	10,6	14,9	+40,6
	25 à 64 ans	4,8	7,0	+45,8

Nota : Pour calculer la variation, la différence entre les taux obtenus en 2007 et en 2012 est divisée par le taux pour 2007.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, [OECD.StatExtracts](#) (base de données), Enquête sur la population active, par sexe et groupe d'âge, indicateurs, consulté le 4 juin 2014.

Comme le montre le tableau 6, en pourcentage, la hausse du taux de chômage pour les pays de l'OCDE – qui était en moyenne de 30,3 % chez les jeunes de 15 à 19 ans et de 40,6 % chez les jeunes de 20 à 24 ans – était inférieure à la hausse de 45,8 % observée chez les personnes de 25 à 64 ans. Le Canada, le Portugal, la France et l'Australie ont affiché les plus grandes variations du taux de chômage chez les jeunes.

Selon le tableau 6, en 2012, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 19 ans au Canada, qui avait atteint 20,1 %, était légèrement supérieur au taux moyen des pays de l'OCDE, qui était de 19,8 %. Toutefois, pour la même année, le taux de chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans au Canada était légèrement inférieur au taux moyen affiché par les

pays de l'OCDE, soit 11,0 % et 14,9 % respectivement. Par ailleurs, en 2012, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 19 ans était beaucoup plus faible au Canada que dans plusieurs pays du sud de l'Europe, comme l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Italie, où ce taux dépassait les 50 %.

L'Allemagne, qui dispose d'un système d'apprentissage très développé, est l'un des rares pays à avoir affiché une baisse du taux de chômage chez les jeunes et le reste de la population de 2007 à 2012. Selon l'[Organisation internationale du travail](#), en 2010, l'Allemagne comptait 39 apprentis pour 1 000 employés, comparativement à 30 pour le Canada et 14 pour les États-Unis.

2. Jeunes employés

D'après les données de [Statistique Canada](#), près de 2,5 millions de Canadiens âgés de 15 à 24 ans travaillaient en 2013. Entre 2012 et 2013, l'emploi dans ce groupe a progressé de 22 000 ou 0,9 %, tandis que la progression de l'emploi des personnes âgées de 25 ans et plus était de 1,3 % ou d'environ 200 000 emplois. Les données de [Statistique Canada](#) révèlent que de ces 22 000 emplois, 2 700 – ou 12 % – étaient à temps plein, c'est-à-dire 30 heures et plus de travail par semaine. En 2013, 52 % des jeunes travaillaient à temps plein, tandis que ce taux était de 86 % chez les 25 ans et plus.

Selon [Statistique Canada](#), en 2013, 75,5 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui n'étaient pas aux études durant les mois de janvier à avril et de septembre à décembre travaillaient, comparativement à 66,9 % pour les étudiants inscrits à temps partiel et à 36,2 % parmi les étudiants inscrits à temps plein.

Les données de [Statistique Canada](#) indiquent que les gains les plus intéressants au chapitre de l'emploi à temps plein des jeunes de 2012 à 2013 ont été enregistrés dans le secteur des services aux entreprises, relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (gain de 13 200 emplois ou croissance de 20,7 %) et dans celui des services professionnels, scientifiques et techniques (gain de 11 700 emplois ou croissance de 17,1 %). Par contre, durant cette période, des baisses importantes sont survenues dans les soins de santé et l'assistance sociale (perte de 10 300 emplois ou 9,5 %) et dans la fabrication (perte de 10 000 emplois ou 8,2 %).

Par ailleurs, les données de [Statistique Canada](#) montrent que du côté de l'emploi à temps partiel chez les jeunes, des gains ont été réalisés, de 2012 à 2013, dans des secteurs plus souvent occupés par des jeunes ou des étudiants, comme l'hébergement et les services de restauration (gain de 10 000 emplois ou croissance de 3,3 %) et le commerce de détail (gain de 8 900 emplois ou croissance de 2,2 %). L'emploi à temps partiel dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a aussi progressé durant cette période (gain de 7 900 emplois ou 48,2 %).

B. Aides fédérales

Pour élargir les perspectives d'emploi des jeunes, le gouvernement fédéral offre tout un éventail de programmes d'emploi spécialement adaptés. Il verse aussi des fonds aux provinces et aux territoires pour les aider à mener à bien leurs propres initiatives de formation et d'emploi, dont certaines profitent aux jeunes.

1. Programmes d'emplois

En tant qu'employeur, le gouvernement fédéral embauche des étudiants par l'entremise des trois principaux programmes suivants : le [Programme fédéral d'expérience de travail étudiant](#), qui permet à des étudiants d'obtenir un emploi temporaire; le [Programme des adjoints de recherche](#), qui offre des emplois à temps partiel à des étudiants de niveau postsecondaire qui doivent acquérir de l'expérience, et le [Programme de stages d'enseignement coopératif et d'internat](#), qui propose des stages rémunérés de quatre mois à temps plein à des étudiants de niveau postsecondaire inscrits à un programme coopératif.

Le principal programme fédéral d'emploi pour la jeunesse est la [Stratégie emploi jeunesse](#), à laquelle participent 11 ministères et organismes fédéraux. Cette stratégie comporte trois grands volets :

- [Connexion compétences](#), qui fournit du financement à des organismes pour qu'ils offrent des activités favorisant l'employabilité des jeunes, comme la formation ou le mentorat;
- [Objectif carrière](#), qui offre du financement à des employeurs et des organismes qui mettent en œuvre des activités permettant aux jeunes de faire des choix de carrière éclairés;
- [Expérience emploi été](#), dont la principale composante est le programme [Emplois d'été Canada](#), lequel permet de fournir une aide financière à des employeurs du secteur public et à des entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins, pour encourager l'embauche de jeunes.

Le tableau 7 présente les dépenses réelles en 2011–2012 et en 2012–2013 ainsi que les dépenses projetées en 2013–2014 pour chacun des trois volets de la Stratégie emploi jeunesse.

Tableau 7 – Dépenses réelles et projetées, Stratégie emploi jeunesse, 2010-2011 à 2013-2014, en millions de dollars

Programme	Dépenses réelles			Dépenses projetées 2013-2014
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
Connexion compétences	186,2	140,9	130,7	143,3
Objectif carrière	85,4	39,5	37,6	59,3
Expérience emploi été	126,3	132,9	131,8	133,1
Total	397,9	313,3	300,1	335,7

Sources : 2013-2014 : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*, Tableaux supplémentaires du Rapport sur les priorités 2013-2014, Renseignements sur les programmes de paiements de transferts, Initiatives horizontales, [Stratégie emploi jeunesse](#); 2010-2011 à 2012-2013 : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Rapport ministériel sur le rendement*, Tableaux de renseignements supplémentaires, Renseignements sur les programmes de paiements de transferts, Initiatives horizontales, Stratégie emploi jeunesse, [2010-2011](#), [2011-2012](#) et [2012-2013](#).

Le gouvernement fédéral appuie également la participation des jeunes Canadiens autochtones au marché du travail par l'entremise de la [Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations](#), qui englobe deux grandes initiatives :

- le [Programme Expérience emploi été pour les étudiants Inuits et des Premières nations](#), qui sert à appuyer des initiatives visant à aider les jeunes Autochtones et Inuits à acquérir des compétences et de l'expérience dans le cadre d'emplois d'été;
- le [Programme Connexion compétences à l'intention des Premières nations et des Inuits](#), qui sert à appuyer des initiatives visant à aider les jeunes Autochtones et Inuits à acquérir des compétences et de l'expérience, à se préparer au marché du travail et à assurer leur perfectionnement professionnel.

2. Ententes avec les provinces et les territoires

Par l'entremise des [Ententes sur le développement du marché du travail](#) (EDMT), le gouvernement fédéral offre aux provinces et aux territoires des fonds – qui peuvent profiter aux jeunes – pour les aider à mettre en place les initiatives de formation axée sur les compétences et l'emploi offertes dans le cadre du programme d'assurance-emploi. De même, conformément aux [Ententes sur le marché du travail](#) (EMT), les provinces et territoires reçoivent des fonds fédéraux pour aider les personnes sans emploi qui ne sont pas admissibles aux programmes de formation dispensés dans le cadre du régime d'assurance-emploi et aux personnes ayant un emploi, mais pas de diplôme d'études

secondaires ou d'attestation professionnelle reconnue ou encore dont le niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles est faible. Les provinces reçoivent également des fonds par l'entremise des [Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées](#) (EMTPH) pour les aider à offrir des programmes conçus spécialement pour améliorer l'emploi des personnes handicapées.

Les EMT ont pris fin le 31 mars 2014. Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il amorcerait des négociations avec les provinces et les territoires afin de mettre en place la [Subvention canadienne pour l'emploi](#) dans le cadre du renouvellement des EMT, qu'il renégocierait les EDMT et mettrait en place de nouvelles EMTPH. La Subvention canadienne pour l'emploi devrait être lancée en 2014.

C. Points de vue des témoins sur les obstacles auxquels font face les jeunes sans emploi

Les témoins ont exposé certains des obstacles auxquels font face les jeunes sans emploi, y compris les effets de la dernière récession, la concurrence pour les emplois, les perspectives d'emploi des jeunes dans certains secteurs, les compétences utiles, la mobilité des travailleurs et les programmes fédéraux. Ils ont également souligné les répercussions sociales du chômage.

1. Effets des récessions

Le [Congrès du travail du Canada](#) a expliqué au Comité les effets persistants de la récession de 2008-2009 sur le chômage et la participation des jeunes au marché du travail, signalant qu'en janvier 2014, 540 000 jeunes de 15 à 29 ans étaient sans emploi, soit 100 000 jeunes de plus qu'en octobre 2008. Il a précisé que d'octobre 2008 à janvier 2014, plus de 350 000 jeunes de 15 à 29 ans ont quitté le marché du travail pour retourner à l'école ou acquérir des compétences, pour travailler sans salaire, ou encore parce qu'ils étaient découragés. Selon le [Conference Board du Canada](#), il s'est perdu 200 000 emplois sur le marché du travail des jeunes pendant cette récession, et les taux d'emploi et de participation des jeunes n'ont augmenté ni en 2012 ni en 2013.

[Statistique Canada](#) a expliqué que, peu importe les conditions économiques, les jeunes de 15 à 24 ans risquent davantage d'être sans emploi que les personnes de 35 à 54 ans. Selon l'[organisme](#), le taux de chômage le plus élevé observé en 2009 chez les jeunes de 15 à 24 ans, soit 15,2 %, était légèrement inférieur aux sommets enregistrés pendant les deux récessions précédentes du début des années 1980 et 1990. En 2013, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était de 2,5 points de pourcentage supérieur au taux de 2007, qui était de 11,6 %, et celui des jeunes de 25 à 34 ans dépassait de 1,1 point de pourcentage les 5,7 % de 2007. [Statistique Canada](#) a laissé entendre que les taux relativement plus élevés chez les jeunes de 15 à 34 ans montrent que cette tranche de la population est davantage exposée aux mises à pied que les travailleurs plus âgés.

En comparant les données pour 2012, le [Congrès du travail du Canada](#) a fait observer que le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans était 2,4 fois plus élevé

que celui des travailleurs de 25 à 54 ans en 2012, soit le plus grand écart relevé depuis que des données comparables ont été publiées pour la première fois en 1976.

2. Concurrence pour les emplois

Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a indiqué que, dans le contexte canadien de faible croissance économique, les employeurs ont un vaste choix de candidats pour pourvoir les postes au premier échelon, notamment parmi les nouveaux arrivants, les travailleurs plus âgés et les jeunes. Selon le [Conference Board du Canada](#), la hausse du nombre de travailleurs expérimentés occupant des postes à temps partiel a pour effet de réduire les débouchés pour les jeunes. Par ailleurs, la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) a fait remarquer que la concurrence pour les emplois favorise de façon disproportionnée les travailleurs âgés qui ont plus d'expérience. Cependant, [Tammy Schirle](#) a soutenu qu'aucune donnée probante n'établit de lien entre la situation des jeunes sur le marché du travail et le nombre de travailleurs actifs plus âgés.

La [Banque Royale du Canada](#) a communiqué les résultats d'un sondage réalisé en août 2013 selon lequel 73 % des diplômés interrogés ont indiqué que le manque d'expérience était un obstacle à l'obtention de leur premier emploi; 77 % ont indiqué que le manque de contacts professionnels leur était aussi préjudiciable. [Elle](#) a précisé que près de la moitié des nouveaux diplômés ayant trouvé un emploi ont indiqué que de posséder de l'expérience professionnelle les avait aidés à amorcer leur carrière.

Les témoins ont également mentionné la concurrence entre les travailleurs étrangers et canadiens. Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a signalé que le nombre de travailleurs étrangers temporaires participant au projet pilote relatif aux professions exigeant un faible niveau de formation régulière a plus que doublé, passant de 13 000 en 2007 à 30 000 en 2014. [Il](#) a ajouté que 65 000 jeunes étrangers participent au programme d'expérience internationale. D'après [Restaurants Canada](#), dans certaines régions, les entreprises du secteur n'ont d'autre choix que d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires, lesquels représentent moins de 2 % du 1,1 million de travailleurs de l'industrie.

3. Perspectives d'emploi dans certains secteurs

Les témoins ont commenté le changement qui s'est opéré au cours d'une génération en ce qui concerne le nombre de jeunes travailleurs dans les différents secteurs. [Unifor](#) a signalé que depuis 1976, l'emploi des jeunes a progressé dans sept secteurs, les gains les plus importants ayant été réalisés dans le commerce de gros et de détail et l'hôtellerie. Selon [Unifor](#), la moitié de tous les jeunes travailleurs sont employés dans l'un ou l'autre de ces secteurs, comparativement à un travailleur sur quatre il y a une génération. Enfin, le représentant d'[Unifor](#) a expliqué que le secteur du détail demeure le premier secteur d'emploi en importance pour les jeunes. Par le passé, les emplois dans ce secteur étaient très bien payés et on y faisait carrière.

[Unifor](#) a aussi parlé du secteur manufacturier du Canada. Selon lui, les jeunes sont plus touchés par le déclin de ce secteur que les travailleurs plus âgés, car, ayant le moins d'années de service, ils sont les premiers à être mis en pied.

En ce qui concerne les premiers emplois des jeunes, la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#) a expliqué que les petites entreprises jouent un rôle central en donnant aux jeunes leur première expérience sur le marché du travail. [Elle](#) a présenté les résultats d'un sondage réalisé auprès des membres de l'organisation à l'automne 2013, dans lequel plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir embauché un jeune au cours des trois dernières années.

4. Compétences utiles

Lors de sa comparution devant le Comité, le [Dauphin Friendship Centre](#) a présenté les résultats d'enquêtes réalisées en 2009 auprès de jeunes de 15 à 30 ans et d'employeurs dans le but d'obtenir de l'information sur les facteurs qui empêchent les jeunes de participer pleinement à l'économie. Selon [lui](#), ces enquêtes ont fait ressortir un certain nombre d'obstacles auxquels font face les jeunes qui tentent d'entrer sur le marché du travail, par exemple le manque d'études, des antécédents familiaux de chômage, le manque d'accès à des services de garde, une expérience d'emploi trop limitée et l'absence de soutiens familiaux et communautaires. Pour leur part, les employeurs ont dit avoir des difficultés à trouver des employés qualifiés et ont déclaré que les jeunes ne possèdent pas les compétences générales recherchées en milieu de travail, comme le sens du service à la clientèle, la communication orale et les compétences interpersonnelles et organisationnelles.

Dans son [mémoire](#) au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a signalé que les jeunes qui ne sont ni à l'école ni sur le marché du travail risquent de voir leurs compétences « non reconnues ». Elle a également mentionné dans son [mémoire](#) que les employeurs boudent les candidats dont l'historique de travail ou d'études manque de continuité.

5. Mobilité des travailleurs

Le [Congrès du travail du Canada](#) a indiqué que la mobilité des travailleurs est une question très importante, soutenant qu'une mobilité réduite chez les jeunes limite les perspectives d'emploi. Selon [lui](#), des raisons personnelles – comme le fait de s'éloigner de son milieu et de sa famille ou d'avoir de jeunes enfants – peuvent entraver la mobilité.

[Emploi et Développement social Canada](#) a observé que les jeunes quittent la maison pour entreprendre des études postsecondaires et que les collectivités aimeraient les revoir durant les mois d'été afin qu'ils occupent les emplois disponibles. [Emploi et Développement social Canada](#) a souligné que le programme Emplois d'été Canada ouvre la porte à 35 000 emplois pour les jeunes dans leur collectivité.

6. Programmes fédéraux

Parlant du régime d'assurance-emploi (AE), le [Congrès du travail du Canada](#) a déclaré que les critères d'admissibilité à des prestations sont trop élevés pour les jeunes travailleurs, qui ont aussi de la difficulté à accéder aux mesures d'aide à la formation. Selon [lui](#), en 2013, seulement 18 % et 8 % des jeunes chômeurs et chômeuses, respectivement, ont pu être admissibles à l'AE. La [Confédération des syndicats nationaux](#) a avancé que les règles de l'AE ne favorisent pas les jeunes travailleurs du secteur du tourisme, qui est une industrie saisonnière.

De l'avis de [Tammy Schirle](#), le meilleur moyen d'attirer des employés est de leur offrir un salaire élevé. Elle a signalé que le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) fausse le marché du travail et empêche les jeunes de savoir dans quels secteurs il y a une pénurie de main-d'œuvre. Or, selon elle, ce genre de pénurie entraîne souvent une hausse des salaires.

Dans son [mémoire](#) au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a affirmé que même si le gouvernement affecte 330 millions de dollars par année à la Stratégie emploi jeunesse, les programmes liés à cette stratégie ne sont pas tous dispensés de manière adéquate, et il n'y a aucun encadrement pour les jeunes exclus du marché du travail. Ce [mémoire](#) a aussi fait ressortir la confusion entre le programme fédéral et un programme semblable au Québec, notant qu'il y a des dédoublements.

Selon le [mémoire](#) présenté au Comité par First Work, le programme Connexion compétences n'a pas les ressources adéquates pour appuyer la mobilité des jeunes diplômés, pour faire la promotion nationale du programme et pour servir de tribune facilitant les échanges concernant les pratiques exemplaires entre les bénéficiaires de fonds. On indique également dans le mémoire que les bénéficiaires de fonds ne sont pas dévoilés publiquement, ce qui limite la transparence et l'échange de renseignements.

Enfin, le [Congrès du travail du Canada](#) a fait valoir que la réduction du financement offert par l'entremise des EMT a entraîné une baisse des aides offertes aux jeunes pour la formation.

7. Répercussions sociales

Dans son [mémoire](#) au Comité, Clubs garçons et filles du Canada a affirmé que le haut taux de chômage des jeunes pendant l'été peut se traduire par des coûts sociaux élevés pour les personnes vivant dans des quartiers à faible revenu accusant un taux de criminalité élevé. L'organisme a mentionné, dans son [mémoire](#), une étude réalisée aux É.-U. dans le cadre de laquelle on a constaté une baisse du nombre d'arrestations pour des crimes violents dans les quartiers à taux de criminalité élevé où était offert un programme d'emploi d'été, comme le programme One Summer Plus, à Chicago. Selon le [mémoire](#) de Clubs garçons et filles du Canada, les programmes d'emploi d'été ciblés aident les jeunes à risquer à faire preuve de jugement et prendre de bonnes décisions, et leur donnent l'occasion d'interagir régulièrement avec un mentor.

À propos des effets intergénérationnels du chômage des jeunes, le [Congrès du travail du Canada](#) a indiqué que les parents de jeunes chômeurs ne peuvent pas prendre leur retraite puisqu'ils doivent appuyer financièrement leurs enfants. De plus, [Wayne Lewchuk](#) – un professeur de l'Université McMaster ayant comparu devant le Comité à titre personnel – a avancé que les jeunes qui quittent leur collectivité pour un emploi ne seront pas nécessairement en mesure de bien prendre soin de leurs parents âgés.

D. Points de vue des témoins sur les solutions aux problèmes des jeunes sans emploi

Les témoins ont proposé un certain nombre de solutions pour les jeunes chômeurs, par exemple des mesures fédérales liées à l'emploi, à la mobilité des travailleurs et à l'amélioration des compétences, et visant aussi la collaboration et les partenariats ainsi que des modifications au régime d'assurance-emploi.

1. Mesures fédérales liées à l'emploi

Le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) et Clubs garçons et filles du Canada, dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, ont proposé que l'on augmente le financement alloué à la Stratégie emploi jeunesse pour aider les jeunes à intégrer le marché du travail. Dans son [mémoire](#) au Comité, First Work n'a pas demandé d'augmentation du financement annuel pour la Stratégie emploi jeunesse, mais il a proposé qu'un plus gros pourcentage du budget actuel soit affecté au programme Connexion compétences et que le montant additionnel serve à faciliter la mobilité des jeunes, l'échange de renseignements aux niveaux régional et national parmi les bénéficiaires de fonds et l'établissement de rapports publics.

Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, la Confédération des syndicats nationaux a demandé au gouvernement fédéral de donner au Québec un droit de retrait avec pleine compensation pour la Stratégie emploi jeunesse. Si ce n'est pas possible, la Stratégie devrait mieux cibler les jeunes exclus du marché du travail.

Divers changements au PTET et au Programme d'expérience internationale pour les jeunes étrangers ont été proposés. Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a affirmé que tous les employeurs présentant une demande dans le cadre de ces deux programmes devraient être tenus d'afficher l'emploi pendant quelques semaines sur le tableau national des offres d'emplois administré par le gouvernement fédéral. Le [FAT-CIO](#) a demandé que le PTET soit lié à la formation de Canadiens, en obligeant les employeurs qui font appel à ce programme à montrer qu'ils ont l'intention de former des Canadiens pour pourvoir les postes.

Le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) a parlé du programme de garantie pour la jeunesse de la Commission européenne, qui offre aux jeunes un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue dans les quatre mois suivant l'obtention de leur diplôme, et il a demandé au gouvernement fédéral de mettre en place un programme semblable.

Pour ce qui est des postes pour les jeunes travailleurs dans la fonction publique fédérale ou découlant de marchés publics, le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) a demandé au gouvernement d'offrir aux jeunes de meilleures perspectives d'emploi au sein de la fonction publique, tandis que le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a proposé que le cinquième des emplois créés par les contrats d'infrastructures financés par le gouvernement fédéral soit réservé aux jeunes. Dans son [mémoire](#) au Comité, Unifor a proposé que les projets d'infrastructures publiques prévoient un seuil d'emploi pour les jeunes travailleurs, seuil qui serait établi en consultation avec les représentants du gouvernement, des syndicats et des collectivités. Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, la Confédération des syndicats nationaux a proposé la mise en place d'une politique de stimulation financière afin de créer de l'emploi pour les jeunes et une politique industrielle pour relancer le secteur manufacturier, tout en respectant la compétence des provinces.

Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a argumenté en faveur d'une hausse du financement accordé aux programmes d'emplois d'été afin d'aider les jeunes à obtenir des emplois essentiels à l'échelle locale, comme le soutien aux aînés. Dans son [mémoire](#) au Comité, l'Association de l'industrie touristique du Canada a préconisé la mise sur pied d'une campagne de promotion destinée au marché américain, la modernisation du traitement des visas des visiteurs et l'adoption d'une politique de transport aérien qui ne ferait pas porter le fardeau des coûts de fonctionnement et de sécurité au public.

Pour terminer, [Tammy Schirle](#) a préconisé que l'on améliore les services de garde pour faciliter la participation des jeunes femmes au marché du travail.

2. Mobilité des travailleurs

Plusieurs témoins ont fait des suggestions pour réduire les freins à la mobilité des jeunes travailleurs. Par exemple, le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a proposé que l'on offre une subvention salariale de deux mois aux employeurs qui embauchent des travailleurs âgés de moins de 30 ans dans les régions qui affichent une faible croissance ou des taux de chômage élevés. Signalant l'exode des jeunes dans certaines régions du Québec, la [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a proposé la création d'un crédit d'impôt pour aider les jeunes à retourner en région.

La [Progressive Contractors Association of Canada](#) a préconisé la création d'une subvention ponctuelle à la mobilité accessible par l'entremise du programme d'AE. Une telle subvention permettrait à une personne au chômage d'utiliser ses prestations d'AE pour s'installer dans une autre région du pays et l'aiderait à absorber les coûts liés à la recherche d'emploi, à la formation et au déménagement. Le [Conference Board du Canada](#) a proposé une subvention à la mobilité pour aider à payer les dépenses liées aux déplacements, à la recherche d'emploi et à l'hébergement. Enfin, le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a demandé une « compensation des coûts » pour les jeunes âgés de moins de 30 ans qui sont prêts à déménager dans les régions où il y a pénurie de main-d'œuvre, tandis que le [Congrès du travail du Canada](#) a préconisé l'adoption d'une stratégie nationale de garde d'enfants pour favoriser la mobilité des jeunes travailleurs qui ont une famille.

3. Amélioration des compétences

Dans son témoignage, le [Dauphin Friendship Centre](#) a présenté le manque de compétences de base comme un obstacle à l'emploi des jeunes et il a mentionné un programme mené en partenariat avec Service Canada, des ministères provinciaux et des organismes pour jeunes. Ce programme, qui vise à préparer les jeunes à l'emploi dans leur collectivité, offre des séances de groupe ainsi que des services d'enseignement et des conseils personnalisés. [Il](#) a proposé une approche axée sur la collaboration à laquelle participent le gouvernement fédéral, les provinces et les administrations locales afin d'offrir aux jeunes chômeurs une formation sur les compétences essentielles et d'aider à leur alphabétisation.

Selon [Habitat pour l'humanité](#), un partenariat public-privé aiderait à harmoniser les programmes de formation avec les besoins du marché. L'organisme a mentionné, à titre d'exemple, son partenariat avec le Regina Trades and Skills Centre, qui offre une formation à court terme sur divers emplois. [Il](#) a encouragé le gouvernement fédéral à financer directement des programmes qui donnent d'aussi bons résultats.

La [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#) a fait remarquer que lorsqu'on a demandé aux membres en 2013 ce qui les motiverait à embaucher et à former un employé, la réduction des coûts liés à l'embauche était la réponse la plus courante. [Elle](#) a réclamé la création d'un crédit à la formation pour les petites entreprises, qui réduiraient ainsi les cotisations à l'AE pendant la période de formation d'un nouvel employé. [Restaurants Canada](#) a fait une proposition semblable pour l'embauche d'employés de moins de 25 ans.

Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, la Confédération des syndicats nationaux a déclaré que la formation offerte aux chômeurs devrait tenir compte des emplois disponibles sur le marché du travail. Toutefois, les jeunes devraient avoir le choix d'améliorer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles qui seraient reconnues par un large éventail d'entreprises. Elle précise également dans son [mémoire](#) que les programmes d'apprentissage et de formation doivent permettre aux jeunes de se qualifier auprès de diverses entreprises.

Au sujet de l'efficacité du programme Connexion compétences, First Work a suggéré dans son [mémoire](#) au Comité la création d'une « commission de réduction de la bureaucratie » qui s'attaquerait au fardeau administratif imposé aux titulaires des subventions et de contribution, aux retards causés par le processus décisionnel et au problème relié aux exigences annuelles des « demandes de propositions » pour les projets qui s'étendent sur plusieurs années.

4. Collaboration et partenariats

Le [Dauphin Friendship Centre](#) a informé le Comité que pour régler le problème du chômage chez les jeunes, les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les administrations municipales doivent travailler en collaboration et appuyer les programmes socialement novateurs comme ceux offerts par le Dauphin Friendship Centre.

La [Confédération des syndicats nationaux](#) a déclaré que toutes les parties, soit les employeurs, les syndicats et les gouvernements, doivent collaborer et travailler en partenariat pour créer des emplois pour les jeunes, alors que le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) a préconisé une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre à l'échelle nationale en collaboration avec l'industrie, les syndicats, les établissements d'enseignement et les institutions de recherche.

Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, Clubs garçons et filles du Canada a invité le gouvernement fédéral à nouer des partenariats avec des organismes d'aide à la jeunesse dans le but d'explorer des programmes d'emploi prometteurs qui combinent emploi, mentorat et programmes d'acquisition des compétences sociales et cognitives, mentionnant à titre d'exemple le programme One Summer Plus mis en place à Chicago. L'[organisme](#) a également appuyé les pratiques fondées sur la recherche qui contribuent à mieux répondre aux besoins en matière de formation et d'emploi au Canada.

[Unifor](#) a parlé d'un modèle allemand de collaboration entre les syndicats, le gouvernement et les employeurs, proposant que l'on resserre la collaboration au Canada, notamment par l'entremise des conseils sectoriels. Le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) a invité le gouvernement fédéral à financer les organisations qui appuient la planification collaborative à long terme, comme les conseils sectoriels et le Conseil canadien sur l'apprentissage.

5. Programme d'assurance-emploi

Dans son témoignage, la [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants](#) a demandé que des changements soient apportés au régime d'AE et à d'autres programmes fédéraux liés à l'emploi pour donner à plus de jeunes la possibilité d'y accéder et d'y participer, et pour bâtir un pont entre les jeunes et les employeurs qui recherchent des travailleurs. [Elle](#) a aussi préconisé l'accroissement du financement accordé pour la formation en cours d'emploi rémunérée.

Selon la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#), les cotisations de l'employeur à l'AE que les propriétaires de petites entreprises sont tenus de payer sont un facteur de dissuasion. [Elle](#) a réclamé que les taux d'AE soient abaissés lorsque le compte d'AE est équilibré.

Pour terminer, dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, la Confédération des syndicats nationaux a proposé que les changements récents au régime d'AE qui touchent les jeunes travailleurs soient abolis.

E. Points de vue des témoins sur les difficultés auxquelles se butent les jeunes employés

Les témoins ont fait état de certaines difficultés auxquelles font face les jeunes employés, parlant en particulier de leurs compétences, de leur statut d'employés à temps plein ou partiel, temporaires ou permanents, des différences régionales en matière d'emploi, des salaires ainsi que des conditions de travail.

1. Compétences des jeunes employés

Dans un [document](#) public présenté au Comité, Statistique Canada a signalé que la proportion de diplômés universitaires de 25 à 34 ans est passée de 18 % en 1991 à 33 % en 2011, mais que la proportion d'emplois nécessitant un tel diplôme n'a pas nécessairement crû au même rythme, ce qui peut entraîner une « disparité des compétences » et la « surqualification » des diplômés dans les postes qu'ils occupent. Selon l'[organisme](#), dans un marché du travail léthargique, un nombre croissant de diplômés peuvent devoir se disputer un nombre limité de postes spécialisés, empêchant peut-être les jeunes d'acquérir l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour obtenir, plus tard, de meilleurs emplois.

Pour illustrer la surqualification des jeunes employés, Statistique Canada a fait ressortir, dans son [document](#) public présenté au Comité, que la proportion de postes exigeant des études de niveau collégial ou moindre qui sont occupés par des diplômés universitaires de 25 à 34 ans n'a presque pas changé depuis 1991. Ce [document](#) a également révélé qu'en 2011, 33 % des jeunes travailleurs de 25 à 34 ans ayant un diplôme universitaire en sciences humaines occupaient des emplois exigeant des études de niveau secondaire ou moindre, et que ce pourcentage variait de 10 à 15 % chez les détenteurs d'un diplôme universitaire en éducation, en santé, en architecture et en génie. Par ailleurs, selon ce même [document](#), en 2011, la majorité des jeunes de 25 à 34 ans qui étaient surqualifiés pour le poste qu'ils occupaient avaient étudié dans l'un des trois domaines suivants : commerce, gestion et administration publique; sciences sociales, sciences du comportement et droit; et sciences humaines. Ce [document](#) a montré que sur le plan régional, les jeunes travailleurs du Québec étaient moins susceptibles d'être surqualifiés que ceux de l'Ontario.

La [Chambre de commerce du Canada](#) a signalé que même si le Canada affiche les taux de diplomation postsecondaire les plus élevés des pays de l'OCDE, il y a beaucoup de jeunes au chômage ou en situation de sous-emploi.

Au sujet des facteurs qui peuvent contribuer au phénomène de la surqualification, [Emploi et Développement social Canada](#) a mentionné qu'il existe un certain degré de sous-emploi après une récession; il faut souvent du temps aux jeunes pour trouver un emploi qui correspond à leur niveau de scolarisation. [Emploi et Développement social Canada](#) a expliqué que les jeunes peuvent, pour des raisons financières, choisir un emploi qui n'a rien à voir avec leurs compétences s'il leur permet de gagner un salaire plus élevé. [Restaurants Canada](#) a expliqué que les étudiants travaillent dans le secteur des services alimentaires pour payer leurs études et a soutenu que ces postes leur permettent d'acquérir des compétences essentielles. Selon l'[organisme](#), ces emplois sont une étape importante du cheminement professionnel.

[Mitacs](#) a déclaré que la transition vers des emplois « de haute qualité » est un plus gros défi pour la présente génération que pour les précédentes. Le [Centre canadien de politiques alternatives](#) a fait valoir que la transition vers un emploi correspondant à leur niveau de scolarisation peut s'avérer difficile pour les jeunes qui sont sans emploi pendant

une longue période, car les employeurs peuvent leur préférer un nouveau diplômé possédant des compétences plus récentes.

Enfin, [Mitacs](#) a mentionné qu'en sous-utilisant le talent des jeunes et en ne mettant pas à profit leur formation, la société ne saisit pas l'occasion d'être plus productive et novatrice.

2. Emplois à temps plein, à temps partiel et temporaires

[Statistique Canada](#) a informé le Comité qu'au cours des trois dernières décennies, le pourcentage de jeunes occupant un emploi à temps plein a diminué chez les hommes de moins de 34 ans et les femmes de 15 à 24 ans. Plus précisément, de 1976 à 2013, chez les hommes et les femmes de moins de 25 ans n'étudiant pas à temps plein, le taux d'emploi à temps plein a baissé de 16 et 9 points de pourcentage respectivement. L'[organisme](#) a ajouté que depuis le début des années 2000, les provinces productrices de pétrole, soient l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, ont connu une hausse de 2 points de pourcentage du taux d'emploi à temps plein des jeunes hommes de 25 à 34 ans, tandis que les autres provinces ont enregistré une baisse de 4 points de pourcentage.

En ce qui a trait au travail à temps partiel, Unifor a expliqué dans son [mémoire](#) qu'il y a une génération, 21 % des jeunes travailleurs occupaient un emploi à temps partiel et que ce taux est maintenant de 48 %. Son [mémoire](#) a aussi indiqué que la proportion de jeunes qui occupent « involontairement » un emploi à temps partiel a augmenté par rapport à la génération précédente. En outre, le pourcentage de personnes occupant involontairement un emploi à temps partiel a connu une croissance nettement supérieure au pourcentage de personnes qui occupent ces emplois de plein gré.

Le [Congrès du travail du Canada](#) a laissé entendre que le tiers des jeunes travailleurs sont employés à temps partiel et beaucoup occupent un emploi peu rémunéré, temporaire ou autrement précaire. Selon lui, ces emplois sont surtout dans la vente au détail et les services. Il a indiqué qu'en 2013, le taux de sous-emploi chez les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans était de 27,7 %.

Pour terminer, la [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants](#) a indiqué que les jeunes Canadiens ont de la difficulté à trouver des emplois bien rémunérés. Elle a donné l'exemple des enseignants nouvellement diplômés qui doivent travailler à temps partiel jusqu'à cinq ans avant d'obtenir un emploi à temps plein et a mentionné que le manque de logements dans le Nord peut limiter les perspectives de ces jeunes professionnels.

3. Salaires

[Statistique Canada](#) a informé le Comité que si l'on tient compte de l'inflation, les salaires horaires moyens des hommes de moins de 34 ans ont diminué entre 1981 et 2000, mais ont augmenté de 2000 à 2013.

En examinant différents groupes d'âge dans les provinces productrices de pétrole et les autres et en tenant compte de l'inflation, [Statistique Canada](#) a constaté que les hommes âgés de 25 à 34 ans travaillant dans les provinces productrices de pétrole avaient, en 2013, des salaires horaires de 10 % supérieurs à ceux de leurs homologues en 1981. Par contre, les hommes de ce groupe dans les autres provinces avaient, en 2013, des salaires horaires équivalant à ceux de leurs homologues en 1981.

La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) a parlé du revenu moyen des jeunes, signalant que le Canada est le pays de l'OCDE qui a le plus fort pourcentage de diplômés universitaires gagnant moins que le revenu national médian. Dans son [mémoire](#), Unifor a expliqué que la moitié des jeunes travaillent dans les secteurs du détail et de l'hôtellerie, où le salaire horaire est inférieur à 12 \$, soit le plus bas de toute l'économie canadienne, et de 20 % inférieur au taux horaire pratiqué dans d'autres secteurs.

Comparant le marché du travail pour les jeunes de la nouvelle génération à celui des jeunes des générations précédentes, [Wayne Lewchuk](#) a fait remarquer qu'il y a beaucoup d'emplois pour les jeunes d'aujourd'hui, mais, qu'en moyenne, ces emplois ont des salaires de départ moins élevés et offrent moins de perspectives à long terme que les emplois qu'occupaient les jeunes des générations précédentes. Parlant des perspectives des jeunes dans les secteurs où les salaires sont élevés, comme l'administration publique, [Unifor](#) a laissé entendre que ces secteurs connaissent un déclin au Canada. Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, Unifor a signalé qu'aujourd'hui, plus de jeunes se retrouvent dans des emplois peu payants qu'il y a une génération.

Le [Congrès du travail du Canada](#) a parlé de l'effet des emplois temporaires sur les salaires, faisant remarquer que le sous-emploi persistant conduit à une sorte de « stigmatisation » qui empêche les jeunes d'obtenir les taux de rémunération qu'ils atteindraient si leurs emplois étaient plus permanents. [Il](#) a attiré l'attention des membres du Comité sur une étude du Fonds monétaire international selon laquelle, par rapport aux jeunes qui occupent un emploi permanent, les jeunes chômeurs qui réintègrent le marché du travail peuvent subir une « pénalité » salariale allant jusqu'à 20 %.

La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) a indiqué que les emplois temporaires qui créent une « stigmatisation » du point de vue des salaires peuvent avoir des répercussions sur l'économie en poussant les jeunes à reporter des achats importants, comme celui d'une maison. L'[Institut C.D. Howe](#) a toutefois précisé qu'on ne dispose pas de données suffisantes pour conclure à une dynamique de stigmatisation; [il](#) a néanmoins reconnu que la croissance des revenus chez les jeunes pourrait être compromise si ces jeunes devaient perdre leur emploi dans les années suivant leur arrivée sur le marché du travail. [Wayne Lewchuk](#) a fait ressortir l'augmentation des contrats de courte durée et des agences de placement temporaire, laissant entendre que cela ouvrait la porte à des emplois précaires, qui ne bénéficient pas des avantages et de la sécurité des emplois à temps plein.

S'exprimant au sujet des jeunes qui enchaînent les emplois temporaires et les périodes de chômage, l'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#) a fait remarquer

que ces personnes sont « cachées » dans les statistiques sur le marché de la main-d'œuvre, puisqu'elles figurent dans les données concernant les personnes ayant des emplois sûrs et bien payés.

[Tammy Schirle](#) a laissé entendre que la dépréciation des compétences due aux entrées et sorties du marché du travail, que ce soit pour s'occuper des enfants ou d'autres raisons, a des répercussions à long terme sur la rémunération des femmes.

Enfin, la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#) et la [Chambre de commerce du Canada](#) ont déclaré que les salaires dans le secteur public pouvaient être supérieurs à ceux du secteur privé dans certaines villes, une situation qui complique l'embauche et la rétention de personnel pour les petites entreprises.

4. Conditions de travail

Dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a mentionné que peu de progrès ont été réalisés en matière de conciliation travail-famille, ce qui affecte les jeunes familles et les femmes. Dans son [mémoire](#), elle a aussi fait remarquer que les employeurs peuvent accorder des conditions de travail différentes aux employés à temps plein de celles qu'ils consentent aux travailleurs à temps partiel, même s'ils sont dans le même groupe professionnel; qui plus est, ils peuvent rémunérer des employés embauchés après une date donnée à un taux différent de celui appliqué à ceux recrutés avant cette date.

F. Points de vue des témoins sur les solutions applicables aux jeunes employés

Les témoins ayant comparu devant le Comité ont proposé un certain nombre de mesures qui, selon eux, pourraient aider les jeunes travailleurs à améliorer leur situation d'emploi actuelle et future. Par exemple, ils ont fait des suggestions concernant les dispositions et les stratégies institutionnelles, la proposition de Subvention canadienne pour l'emploi, les subventions salariales, le revenu de retraite des jeunes, les modifications à la législation et l'information sur le marché du travail.

1. Nouvelles dispositions et stratégies institutionnelles

Lorsqu'il s'est adressé au Comité, [Wayne Lewchuk](#) a déclaré qu'il fallait créer de nouvelles dispositions institutionnelles tenant compte de la nature changeante du marché du travail, notamment de la diminution des emplois permanents. Il a mis l'accent sur le système de « flexicurité » inventé au Danemark, qui permet aux employeurs d'avoir accès à une main-d'œuvre flexible et offre aussi de généreux programmes de soutien du revenu et de recyclage à ceux qui changent d'emploi. La [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants](#) a demandé que le gouvernement fédéral mette en place une stratégie nationale de création d'emplois destinée à combattre le chômage et le sous-emploi des jeunes. Selon elle, cette stratégie devrait être élaborée en partenariat avec les employeurs et les organisations syndicales et bannir les stages non rémunérés. La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) et l'[University of Toronto Students Union](#) ont plaidé en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le chômage, le sous-emploi et les stages non rémunérés.

Dans [mémoire](#) qu'il a soumis au Comité, Unifor a demandé la création d'un conseil des normes du travail national et multipartite pour les secteurs du détail et de l'hôtellerie, afin d'instituer des normes pour les heures de travail, les heures supplémentaires, les horaires de travail et la formation professionnelle payée par les employeurs pour des compétences transférables.

Le [Congrès du travail du Canada](#) a prôné une stratégie d'emploi qui irait de pair avec une stratégie de formation, dans le but de proposer aux travailleurs des cheminements de carrière qui déboucheraient sur de « bons » emplois permanents « correctement » payés et assortis d'un régime de pension.

2. Proposition de Subvention canadienne pour l'emploi

L'[Association canadienne des collèges communautaires](#) a fait des suggestions particulières concernant la proposition de Subvention canadienne pour l'emploi. Par exemple, [elle](#) a mentionné que la mesure pourrait prévoir des fonds réservés aux jeunes, qui serviraient à financer la mise à niveau des compétences essentielles afin de garantir une productivité adéquate au travail. Par ailleurs, [elle](#) était d'avis que les étudiants qui suivent pareille formation devraient obtenir des crédits reconnus partout au Canada.

3. Subventions salariales

Dans le [mémoire](#) qu'il a déposé devant le Comité, Unifor a fait remarquer que l'on compte actuellement 77 programmes de subventions salariales au Canada, dont 14 ciblent les diplômés ou les jeunes travailleurs. Dans ce [mémoire](#), Unifor a toutefois précisé qu'aucun de ces programmes n'est expressément conçu pour encourager la création d'emplois permanents ou à long terme, et a demandé que les programmes de subventions salariales soient renforcés en incitant davantage les entreprises à embaucher de jeunes travailleurs pour occuper des postes permanents et stables. Enfin, Unifor s'est dit favorable, dans son [mémoire](#), à des évaluations régulières – effectuées par le gouvernement fédéral en coordination avec les agences provinciales et territoriales – des résultats produits par de tels programmes, afin de s'assurer que les « objectifs du marché de l'emploi » soient atteints.

4. Revenu de retraite des jeunes travailleurs

Certains témoins ont fait état devant le Comité du manque de planification de la retraite de la part des jeunes travailleurs. Dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a demandé que le gouvernement fédéral exige de tous les employeurs qu'ils offrent des régimes de pension contributifs. Le [Congrès du travail du Canada](#) a préconisé que l'on se dote d'un Régime de pensions du Canada et d'un système de Sécurité de la vieillesse qui soient solides, de manière à ce que les jeunes travailleurs aient un revenu assuré lorsqu'ils prendront leur retraite.

5. Modifications à la législation

Alors qu'elles s'exprimaient devant le Comité au sujet des obstacles à l'intégration des jeunes au marché du travail, la [Merit Contractors Association](#) et la [Progressive](#)

[Contractors Association of Canada](#) ont insisté sur la collaboration et la tenue de consultations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le but de réduire les entraves à la mobilité de la main-d'œuvre pour les apprentis et les personnes possédant un certificat de compétence, et ils ont prôné l'harmonisation des lois et programmes qui freinent cette mobilité.

En ce qui concerne les conditions d'emploi, dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a demandé des changements à la législation du travail fédérale pour que les jeunes ne subissent pas de discrimination sur la base de leur date d'embauche ou de leurs états de service.

6. Information sur le marché du travail

Plusieurs témoins ont parlé de l'information sur le marché du travail. Par exemple, l'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#) a demandé que l'information sur le marché du travail soit bonifiée, affirmant que cela permettrait d'améliorer les politiques, la formation et l'embauche.

La [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) a pressé le gouvernement fédéral de recueillir des données d'emploi pertinentes concernant les jeunes diplômés, alors que la [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants](#) a proposé que Statistique Canada révise les enquêtes existantes et crée de nouvelles enquêtes pour déterminer – avec exactitude et dans le respect des normes internationalement reconnues – la vraie nature du chômage des jeunes.

G. Points de vue des témoins sur les obstacles à l'emploi auxquels se butent certains groupes de jeunes

Les témoins ont décrit quelques-uns des obstacles qui se dressent devant certains groupes de jeunes, notamment parmi les Canadiens autochtones, les personnes handicapées et les francophones dans les communautés hors Québec où le français est minoritaire.

1. Chômage chez les jeunes Canadiens autochtones

[Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services](#) a fourni au Comité des renseignements sur les Premières Nations de Matawa, en mettant l'accent sur le fait que le taux de chômage dans la réserve était de 70 à 75 %, dont 65 % chez les jeunes. L'[organisme](#) a aussi fait remarquer que la plupart des emplois dans la réserve des Premières Nations de Matawa sont des emplois d'été payés au salaire minimum.

Dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Joint Economic Development Initiative a noté que les jeunes Canadiens autochtones vivent souvent dans des communautés frappées par un chômage chronique. Dans le [mémoire](#) qu'elle a transmis au Comité, l'Association des collèges communautaires du Canada a souligné que 400 000 Canadiens autochtones atteindront l'âge de travailler au cours de la prochaine décennie.

La [Merit Contractors Association](#) s'est dite préoccupée du fait que les jeunes Canadiens autochtones ne possèdent pas les prérequis scolaires pour s'inscrire à des programmes d'apprentissage; ce manque de connaissances a pour effet de réduire l'efficacité des initiatives visant à accroître le nombre de jeunes travailleurs autochtones dans le secteur de la construction.

Enfin, dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Confédération des syndicats nationaux a affirmé que les jeunes participant au Programme Connexion compétences ne reçoivent aucun soutien.

2. Qualifications des personnes handicapées

L'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a parlé au Comité d'un rapport fédéral de 2013 intitulé *Repenser l'incapacité dans le secteur privé*, qui révèle que près de la moitié de toutes les personnes handicapées sans emploi possèdent un diplôme d'études postsecondaires. À propos des jeunes handicapés, [elle](#) a indiqué qu'en 2011, le taux d'emploi chez les jeunes handicapés de 16 à 24 ans était de 45,7 %, alors qu'il était de 56 % chez les jeunes de ce même groupe d'âge ne souffrant d'aucun handicap.

En ce qui concerne les facteurs pouvant contribuer au faible taux d'emploi chez les jeunes et les diplômés handicapés, l'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a affirmé que les personnes handicapées qui reçoivent des prestations gouvernementales peuvent préférer ne pas travailler, car elles risquent de voir leurs prestations réduites si elles touchent un revenu d'emploi. [Elle](#) a ajouté que les employeurs ne donnent pas nécessairement des emplois appropriés aux personnes handicapées, car ils les considèrent comme des employés moins productifs.

3. Emplois et jeunes francophones

La [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) a informé le Comité au sujet du petit nombre d'emplois unilingues francophones disponibles dans les communautés canadiennes où le français est parlé par une minorité de la population, ainsi que des difficultés qu'éprouvent les organismes communautaires francophones à recruter des travailleurs formés et qualifiés. [Elle](#) a ajouté que les localités francophones rurales subissent un exode des jeunes francophones, qui quittent leur communauté pour aller poursuivre leurs études postsecondaires en zone urbaine.

H. Points de vue des témoins concernant les solutions aux problèmes d'emplois de groupes particuliers de jeunes

Les témoins ont proposé un certain nombre de solutions qui, selon eux, pourraient améliorer les perspectives et les conditions d'emploi des jeunes Canadiens autochtones, des jeunes handicapés et des jeunes francophones qui résident dans des collectivités de langue française minoritaire.

1. Formation des jeunes Canadiens autochtones

Les témoins ont indiqué au Comité que des investissements supplémentaires dans l'éducation et le développement des compétences des Autochtones pourraient être une solution au problème de chômage qui afflige les jeunes Canadiens autochtones. L'[Assemblée des Premières Nations](#) a laissé entendre que la Stratégie pour la formation, l'emploi et les compétences des Autochtones devait être renouvelée afin de répondre à la demande grandissante d'acquisition de nouvelles compétences émanant des jeunes des Premières Nations. De plus, dans le [mémoire](#) qu'ils ont présenté au Comité, les Battlefords Agency Tribal Chiefs ont parlé de programmes permettant d'évaluer les aptitudes des candidats dans le but de leur fournir une formation et des services d'emplois adaptés. Toujours dans ce [mémoire](#), ils ont demandé du financement à long terme pour la formation et le soutien des jeunes de 18 à 24 ans à faible revenu qui ne reçoivent aucune aide.

Dans le [mémoire](#) qu'elle a soumis au Comité, la Joint Economic Development Initiative a demandé une aide fédérale continue à l'appui des occasions de stage et de mentorat et l'application du Programme des compétences essentielles au travail; elle a également préconisé des changements au programme pour favoriser la collaboration avec les partenaires. En ce qui concerne de nouveaux programmes, elle a proposé dans son [mémoire](#) que le gouvernement fédéral consulte les partenaires autochtones, le secteur privé et les gouvernements provinciaux et qu'il collabore avec eux afin de déterminer les besoins actuels et les solutions en matière de main-d'œuvre; elle a aussi demandé que le gouvernement fédéral appuie les organismes à but non lucratif pour qu'ils soient en mesure d'offrir des solutions à leurs clients.

2. Intégration des jeunes handicapés sur le marché du travail

S'exprimant devant le Comité au sujet de la nécessité d'aider les jeunes handicapés dans leur transition du monde des études vers celui du travail, l'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a demandé des investissements destinés tout spécialement à aider les jeunes handicapés de 18 à 30 ans dans leur passage de l'école à la vie active. Dans le [mémoire](#) qu'il a remis au Comité, l'organisme la Marche des dix sous du Canada a proposé la mise en place d'un programme communautaire de transition vers l'emploi qui permettrait d'acquérir des aptitudes à la vie et des compétences professionnelles connexes; les personnes handicapées disposeraient d'un plan de transition professionnelle pouvant être partagé avec des fournisseurs d'aide à l'emploi aux adultes. Dans le [mémoire](#) qu'elle a déposé devant le Comité, la Société Neil Squire a demandé que l'on assure le financement

d'emplois rémunérés pour les personnes handicapées dès l'école secondaire, après l'école secondaire et après les études postsecondaires, de manière à leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle.

Les témoins ont souligné le fait que les mesures de soutien aux handicapés aident ces personnes à trouver un emploi et à le garder. Dans son [mémoire](#) au Comité, la Société Neil Squire s'est prononcée en faveur de mesures de soutien à l'emploi additionnelles pour les personnes handicapées, tandis qu'[Avantage Carrière](#) a appelé les employeurs à déployer des efforts supplémentaires pour répondre aux besoins des employés ayant des limitations fonctionnelles.

Enfin, l'[Association nationale des étudiant\(e\)s handicapé\(e\)s au niveau postsecondaire](#) a demandé que le programme Connexion compétences soit renforcé pour aider les jeunes handicapés, et que les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les administrations municipales favorisent l'embauche, la rétention et la promotion de personnes handicapées dans toutes les sphères de l'économie canadienne.

3. Organismes francophones et admissibilité aux programmes gouvernementaux

La [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) a déclaré devant le Comité que certains programmes d'emploi fédéraux restreignent la participation aux employeurs du secteur privé qui ne reçoivent pas de fonds publics, et elle a pressé le gouvernement fédéral d'étendre l'admissibilité à des employeurs comme les organismes communautaires dans les communautés francophones en situation minoritaire.

CHAPITRE QUATRE : LES JEUNES ENTREPRENEURS

A. Statistiques

Selon [Industrie Canada](#), le pourcentage de petites entreprises canadiennes appartenant à des personnes de moins de 30 ans est passé de 2,9 % en 2004 à 2,8 % en 2007, puis à 1,6 % en 2011. D'après la [Banque de développement du Canada](#) (BDC), en 2010, 38,5 % des propriétaires d'entreprises canadiennes ont indiqué avoir lancé leur première entreprise entre 18 et 34 ans, et 1,0 %, avant d'atteindre 18 ans. La BDC a également précisé que les entrepreneurs de 18 à 34 ans sont beaucoup plus motivés que les entrepreneurs plus âgés à faire croître leur entreprise, mais qu'ils sont moins susceptibles d'investir dans l'innovation.

B. Aides fédérales

Au-delà des nombreuses initiatives provinciales et territoriales, le gouvernement fédéral appuie les entrepreneurs de diverses façons. Certaines initiatives fédérales sont axées sur les jeunes. Par exemple, la [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#) offre un soutien financier aux entrepreneurs de 18 à 39 ans, qui ont plus de difficulté à obtenir du financement par eux-mêmes que les entrepreneurs plus âgés. Et pour ceux qui réussissent, ce financement est généralement coûteux. La Fondation jumelle aussi les jeunes entrepreneurs avec des propriétaires d'entreprise expérimentés qui leur servent de mentors.

En outre, la BDC et les agences fédérales de développement économique régional appuient les entrepreneurs en général et, dans certains cas, se concentrent sur les jeunes entrepreneurs. Par exemple, la BDC offre du financement et des conseils de gestion aux entrepreneurs et parraine le [Prix jeune entrepreneur](#). De même, l'[Initiative d'entrepreneuriat jeunesse du nord de l'Ontario](#) de FedNor et l'[Initiative pour jeunes entrepreneurs](#) de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique soutiennent les jeunes entrepreneurs, alors que Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, par l'entremise du [Réseau de développement des collectivités du Canada](#), viennent en aide aux entrepreneurs, notamment aux jeunes.

C. Points de vue des témoins sur les difficultés à surmonter

Les témoins ont mentionné quelques difficultés qui limitent la capacité des jeunes d'être ou de devenir des entrepreneurs. Ils ont parlé plus particulièrement de l'entrepreneuriat comme choix de carrière, des programmes gouvernementaux qui appuient les entrepreneurs, de la planification de la relève chez les entrepreneurs qui prennent leur retraite et des contraintes financières.

1. L'entrepreneuriat comme choix de carrière

Le Comité a été informé que, de nos jours, les jeunes ne considèrent pas l'entrepreneuriat comme une carrière. Par exemple, la [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#) a exposé que les jeunes ne savent pas que l'entrepreneuriat est un choix de carrière viable. En outre, selon le [FAT-CIO](#), même si un petit nombre d'apprentis finiront par lancer leur propre entreprise pour offrir leurs services à des tierces parties, une carrière dans un métier n'est pas perçue comme ouvrant la porte à l'entrepreneuriat.

Dans son [mémoire](#) au Comité, l'Association des collèges communautaires du Canada précise que le fait d'aider les jeunes à acquérir les compétences et les connaissances requises pour démarrer, développer et gérer une entreprise contribue à accroître leur employabilité en tant qu'entrepreneurs.

2. Programmes gouvernementaux

La [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#) a informé le Comité que les jeunes ne sont pas au courant des programmes gouvernementaux conçus pour aider les entrepreneurs et appuyer l'entrepreneuriat. [Startup Canada](#) a évoqué la situation des entrepreneurs dans les petites collectivités, laissant entendre que ces derniers ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir du soutien.

3. Planification de la relève

La [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#) a informé le Comité que le Canada fera face à une difficulté énorme, puisque, d'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 66 % des propriétaires de petites entreprises prendront leur retraite d'ici 2016 et qu'il y a un manque de planification de la relève dans ces entreprises. [Startup Canada](#) a aussi mentionné que la planification de la relève est un enjeu important pour les entrepreneurs qui s'appêtent à prendre leur retraite.

4. Contraintes financières

Parlant de l'entrepreneuriat et de l'endettement des étudiants, la [Fédération canadienne des étudiantes et étudiants](#) et la [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) ont fait valoir que les étudiants très endettés ne veulent pas se risquer à lancer leur propre entreprise. La [Fédération étudiante universitaire du Québec](#) a révélé les résultats d'un sondage réalisé en 2009, selon lequel 45 % des étudiants québécois qui souhaitent ouvrir une entreprise ne peuvent pas le faire en raison de leur dette d'études.

Enfin, d'après la [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#), il est difficile pour les jeunes d'obtenir les fonds nécessaires pour démarrer une entreprise.

D. Points de vue des témoins sur les solutions

Les témoins ont proposé des solutions pour accroître l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes au Canada. Plus précisément, ils ont parlé du soutien gouvernemental offert aux entrepreneurs, de la formation en affaires pour les jeunes, des accélérateurs et incubateurs qui peuvent aider les petites entreprises et de l'accès au financement.

1. Soutien financier et autre du gouvernement

La [Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs](#) a proposé la création d'un guichet unique fédéral pour aider les entrepreneurs à accéder aux nombreux programmes gouvernementaux en place. Elle a proposé que le gouvernement fasse davantage la promotion des programmes existants. De même, [Startup Canada](#) a suggéré l'établissement d'un organisme central pour faire le lien entre les différents programmes gouvernementaux à l'appui des entrepreneurs.

De plus, [Startup Canada](#) a appuyé les investissements qui visent à encourager les femmes, surtout les jeunes, à devenir des entrepreneures accomplies.

2. Formation en affaires

Un certain nombre de témoins ont mentionné qu'il doit y avoir plus de programmes de formation en entrepreneuriat pour les jeunes, que ce soit pour les aider à démarrer une entreprise ou à prendre la relève.

L'[Association des collèges communautaires du Canada](#) a demandé la création d'un projet pilote ayant pour but d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation en entrepreneuriat offerts par les institutions postsecondaires. Selon elle, ce genre de projet encouragerait la communication de pratiques exemplaires parmi les institutions postsecondaires canadiennes, ce qui favoriserait une culture entrepreneuriale et inciterait davantage de jeunes à devenir entrepreneurs. Dans son [mémoire](#) au Comité, Youth Employment Services a proposé que l'on facilite l'acquisition de compétences en affaires pour aider les jeunes à lancer une entreprise, notamment en prévoyant l'accès à des mentors offrant un encadrement personnalisé. De même, dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, l'Association des universités et des collèges du Canada a demandé que les gouvernements développent des possibilités d'apprentissage par l'expérience, notamment des programmes d'entrepreneuriat.

[Startup Canada](#) a indiqué que les entrepreneurs aimeraient que les jeunes aient davantage les outils et les réseaux nécessaires pour continuer à développer les entreprises qu'ils achètent à des entrepreneurs prenant leur retraite.

3. Accélérateurs et incubateurs

À propos des programmes mis sur pied pour aider les entrepreneurs et les nouvelles entreprises, [Startup Canada](#) a précisé que l'organisme appuyait le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs et les autres mesures favorisant la culture entrepreneuriale au Canada. Affirmant que les accélérateurs ont le potentiel pour créer la

prochaine génération d'entrepreneurs et peuvent constituer une « plaque tournante de l'innovation » pour les jeunes, l'[organisme](#) a proposé la création d'un réseau national de campus pour les entrepreneurs, qui serait lié au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs.

4. Accès au financement

Dans son [mémoire](#) déposé devant le Comité, Youth Employment Services a demandé un accès accru au microcrédit et à la formation en gestion financière.

CHAPITRE CINQ : RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires pour améliorer l'information sur l'éducation et le marché du travail à l'intention des étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire, pour qu'ils puissent faire des choix de carrière avisés, et qu'il déploie des efforts pour promouvoir la formation en apprentissage.

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral octroie à Statistique Canada les ressources et le mandat nécessaires pour améliorer l'information sur le marché du travail afin que les jeunes Canadiens puissent prendre des décisions éclairées quant à leur cheminement scolaire et professionnel.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral continue à soutenir des façons d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral relève le montant du revenu d'emploi que les étudiants peuvent gagner avant que l'aide financière qui leur est consentie en vertu du Programme canadien des prêts aux étudiants ne soit réduite.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, envisage d'étendre aux universités la pratique actuelle des collèges communautaires consistant à rapporter certaines mesures de rendement.

Recommandation 6

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires pour améliorer et encourager encore plus la formation en apprentissage et l'harmonisation, ainsi que pour favoriser la mobilité des jeunes travailleurs.

Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral envisage d'utiliser des mesures visant le commerce intérieur pour uniformiser, parmi les provinces et les territoires, l'éducation et les normes sur les métiers, par exemple le ratio compagnons-apprentis.

Recommandation 8

Que le gouvernement fédéral étudie d'autres pays, comme l'Allemagne, pour voir comment les partenariats entre les établissements d'enseignement, les employeurs et les syndicats peuvent améliorer les possibilités d'emplois pour les jeunes, et qu'il examine en particulier les systèmes d'apprentissage de différents pays.

Recommandation 9

Que le gouvernement fédéral recueille des données sur les stages non rémunérés au Canada et qu'il travaille avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les différents codes du travail applicables prévoient des mesures de protection adéquates. Le gouvernement devrait aussi étudier l'incidence des stages non rémunérés.

Recommandation 10

Que le gouvernement fédéral continue à investir dans des stages, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Recommandation 11

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, encourage le secteur privé à collaborer étroitement avec les établissements postsecondaires afin de créer plus de programmes co-op pour faciliter la transition vers le marché du travail.

Recommandation 12

Que le gouvernement fédéral continue de travailler avec les collectivités des Premières nations pour offrir aux jeunes Autochtones l'accès à une éducation de qualité, ainsi qu'à des possibilités de formation en matière d'emploi et d'acquisition de compétences dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail et participer pleinement à l'économie canadienne.

Recommandation 13

Que le gouvernement fédéral, dans le cadre de l'examen de la Stratégie emploi jeunesse, et en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, s'assure que des fonds sont consentis pour offrir une formation et un soutien en matière d'emploi, en particulier les emplois très en demande sur le marché.

Recommandation 14

Que le gouvernement fédéral revoit le programme Emplois d'été Canada dans le cadre de son examen de la Stratégie emploi jeunesse.

Recommandation 15

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, continue à traiter en priorité l'admissibilité de tous les apprentis et gens de métier aux projets d'infrastructure et de logement dans les municipalités du pays.

Recommandation 16

Que le gouvernement fédéral explore des moyens d'encourager l'embauche des jeunes au Canada, comme la création de crédits d'impôt aux entreprises qui embauchent des jeunes Canadiens de 18 à 30 ans.

Recommandation 17

Que le gouvernement fédéral continue à encourager la littératie financière et les initiatives d'épargne-retraite ciblant les jeunes et les jeunes Canadiens.

Recommandation 18

Que le gouvernement fédéral examine le mérite de recueillir de l'information sur les possibilités qui s'offrent peut-être aux jeunes.

Recommandation 19

Que le gouvernement fédéral s'engage à reconduire la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.

Recommandation 20

Que le gouvernement fédéral explore des moyens d'encourager l'embauche de jeunes handicapés canadiens pour faciliter leur transition de l'école au marché du travail.

Recommandation 21

Que le gouvernement fédéral encourage les jeunes à étudier les avantages de l'entrepreneuriat et de l'innovation, tout en soutenant des programmes et des initiatives visant à pousser les jeunes à devenir des créateurs d'emplois.

Recommandation 22

Que le gouvernement fédéral étende son soutien au mentorat en affaires pour les jeunes et qu'il explore de nouvelles mesures incitatives afin de promouvoir les investissements dans les jeunes entrepreneurs.

Recommandation 23

Que le gouvernement fédéral et les comités parlementaires concernés envisagent de se pencher sur les trois questions suivantes : l'inscription des étudiants dans les établissements postsecondaires et l'efficacité de la préparation à l'emploi; les frais de scolarité et l'endettement des étudiants; les taux d'emploi chez les jeunes au Canada et à l'étranger et les facteurs sous-jacents.

CHAPITRE SIX : CONCLUSION

Il est généralement reconnu que l'avenir d'un pays passe par ses jeunes, qui sont appelés à devenir employés des secteurs public et privé, propriétaires d'entreprise, législateurs, dirigeants communautaires, bénévoles et autres. Vu le rôle important des jeunes à l'égard du bien-être futur d'un pays, il serait peut-être important que ces jeunes reçoivent un appui lorsqu'ils font face à des difficultés dans le cadre de leurs études et de leur emploi ou recherche d'emploi ou encore lorsqu'ils deviennent entrepreneurs.

Par exemple, il est possible que les jeunes étudiants qui obtiennent leur diplôme n'aient pas choisi d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs; qu'ils s'aperçoivent alors qu'il y a peu de stages ou d'occasions semblables ou qu'ils n'aient pas les moyens de poursuivre les études postsecondaires nécessaires pour obtenir et conserver un emploi dans leur domaine de prédilection. Pour pallier ces problèmes, il serait peut-être approprié d'améliorer l'information diffusée au sujet du marché du travail, pour que les jeunes soient bien au courant de leurs options en matière d'éducation, de stage, de formation professionnelle et de carrière, ainsi que de régler les problèmes liés à la capacité de payer les études et la formation. En outre, des mesures différentes pourraient être requises pour répondre aux besoins particuliers de certains groupes d'étudiants, comme les Autochtones et les personnes handicapées.

En tant qu'employés ou chercheurs d'emploi, les jeunes peuvent se heurter à des obstacles particuliers en période de récession. Il se peut qu'ils constatent que les secteurs ou domaines où ils trouvent généralement de l'emploi changent avec les ans et qu'ils aient un accès limité à l'assurance-emploi. À cet égard, les décideurs pourraient envisager des mesures, notamment pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, appuyer la formation professionnelle continue, améliorer l'information sur le marché du travail et apporter des changements à certains programmes, comme le régime d'assurance-emploi et les programmes d'emplois. Certains jeunes employés ou chercheurs d'emploi, y compris les Canadiens autochtones ou handicapés, ont peut-être besoin de services d'appui spéciaux pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi.

Enfin, l'entrepreneuriat n'est peut-être pas perçu chez les jeunes comme une carrière viable. Il est possible que les jeunes entrepreneurs ne soient pas au courant des programmes gouvernementaux ou n'y aient pas accès et qu'ils soient sujets à diverses contraintes financières. La mise en place de mesures de soutien financier et autres et de programmes de formation en affaires pourraient aider les jeunes à devenir et à demeurer des entrepreneurs accomplis qui contribuent à l'économie de notre pays et emploient d'autres Canadiens.

Après avoir entendu divers témoins sur les difficultés auxquelles font face les jeunes, qu'ils soient étudiants, employés, travailleurs sans emploi ou sous-employés et entrepreneurs, ainsi que sur les solutions proposées pour corriger la situation, le Comité est confiant que la mise en œuvre des recommandations figurant au chapitre 5 aidera les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel dans les différents rôles qu'ils peuvent jouer au sein de la société.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Congrès du travail du Canada</p> <p>Amy Huziak, représentante nationale, Jeunes travailleurs et travailleuses</p> <p>Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales</p> <p>Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs</p> <p>Marsha Josephs, directrice, Relations gouvernementales</p> <p>Ministère de l'Emploi et du Développement social</p> <p>John Atherton, directeur général, Programme d'emploi et partenariat</p> <p>Philippe Massé, directeur principal, Direction de la politique économique</p> <p>David McGovern, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche</p> <p>Statistique Canada</p> <p>Alison Hale, directrice, Statistique du travail</p> <p>René Morissette, directeur adjoint, Recherche, Division de l'Analyse sociale</p>	2014/03/06	23
<p>À titre personnel</p> <p>Tammy Schirle, professeure associée, Faculté d'économie, Université Wilfrid Laurier</p> <p>Institut C.D. Howe</p> <p>Finn Poschmann, vice-président, Recherche</p> <p>Centre canadien de politiques alternatives</p> <p>Armine Yalnizyan, économiste principale</p> <p>Conference Board du Canada</p> <p>Pedro Antunes, directeur général, économiste et chef adjoint</p> <p>Startup Canada</p> <p>Victoria Lennox, première dirigeante</p>	2014/03/25	24
<p>Alliance canadienne des associations étudiantes</p> <p>Jonathan Champagne, directeur national</p> <p>Association canadienne des stagiaires</p> <p>Claire Seaborn, présidente</p>	2014/03/27	25

Organismes et individus	Date	Réunion
Fédération de la jeunesse canadienne-française Sylvain Groulx, directeur général	2014/03/27	25
Mitacs Robert Annan, vice-président, Recherche et politiques		
Polytechnics Canada Nobina Robinson, directrice générale		
Association étudiante de l'Université de Toronto Yolen Bollo-Kamara, présidente désignée		
Association des collègues communautaires du Canada Denise Amyot, présidente-directrice générale	2014/04/01	26
Forum canadien sur l'apprentissage Sarah Watts-Rynard, directrice générale		
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants Brent Farrington, coordonnateur interne		
Fédération étudiante universitaire du Québec Tierry Morel-Laforce, président		
Parlons Sciences Bonnie Schmidt, fondatrice et présidente		
Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire Frank Smith, coordonnateur national		
Chambre de commerce du Canada Sarah Anson-Cartwright, directrice, Politiques des compétences	2014/04/02	27
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Monique Moreau, directrice, Affaires nationales		
Confédération des syndicats nationaux Jean Lortie, secrétaire général		
Merit Contractors Association Peter Pilarski, vice-président, Sud de l'Alberta		
Progressive Contractors Association of Canada Sean Reid, vice-président, Fédéral et Ontario		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Unifor Angelo DiCaro, représentant national, Département de recherche, Agent de liaison pour le programme des jeunes travailleuses et travailleurs</p>	2014/04/02	27
<p>Département des métiers de la construction, FAT-CIO Christopher Smillie, conseiller principal, Relations gouvernementales et affaires publiques</p>	2014/04/03	28
<p>Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants Dianne Woloschuk, présidente</p>		
<p>Syndicat canadien de la fonction publique Paul Moist, président national</p>		
<p>Restaurants Canada Joyce Reynolds, première vice-présidente, Affaires gouvernementales</p>		
<p>Banque royale du Canada Susan Uchida, vice-présidente, Services d'apprentissage RBC</p>		
<p>À titre personnel Wayne Lewchuk, professeur, Enquêteur principal, Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario, McMaster University</p>	2014/04/08	29
<p>Assemblée des Premières Nations Noel Joe, coprésident, Conseil national des jeunes</p>		
<p>Organisation Avantage Carrière Naguib Gouda, président</p>		
<p>Dauphin Friendship Centre Jeremy Smith, directeur général</p>		
<p>Habitat pour l'humanité Canada Jason Kuzminski, vice-président</p>		
<p>Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services Beedahbin (Dawn) Desmoulin, agente de communications</p>		

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Association canadienne des stagiaires

Association de l'industrie touristique du Canada

Association des collèges communautaires du Canada

Association des produits forestiers du Canada

Association des universités et collèges du Canada

Association nationale des centres d'amitié

Battlefords Agency Tribal Chiefs

Centre canadien de politiques alternatives

Clubs garçons et filles du Canada

Confédération des syndicats nationaux

Dauphin Friendship Centre

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Fédération étudiante universitaire du Québec

First Work

Forum canadien sur l'apprentissage

Initiative conjointe de développement économique

Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services

Marche des dix sous du Canada

Neil Squire Society

Organisation Avantage Carrière

Parlons Sciences

Organismes et individus

Polytechnics Canada

Schirle, Tammy

Services d'emploi pour les jeunes

Unifor

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 23-29 et 40-41](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Rajotte

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE (NPD)

Tout d'abord, les députés de l'Opposition officielle membres du Comité permanent des Finances tiennent à remercier les témoins qui ont pris le temps de présenter leur vision et solutions quant à la problématique du chômage chez les jeunes au Canada.

Nous sommes heureux d'appuyer le rapport. Cependant, pour faire suite aux opinions exprimées par les témoins, des commentaires importants doivent être ajoutés concernant le contexte économique global qui influence la structure de notre économie, de même que les réponses du gouvernement actuel, notamment en ce qui concerne certains des principaux défis auxquels font face les jeunes sur le marché du travail.

Malheureusement, depuis que le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, la situation s'est régulièrement détériorée et il est évident que l'emploi des jeunes n'est pas l'une de leurs priorités.

En effet, tel que précisé dans le rapport du comité, les jeunes canadiens subissent encore à ce jour, les effets de la crise économique. Alors que la croissance de l'emploi pour l'ensemble de la population n'a pas été suffisante pour récupérer les emplois perdus durant la crise, les jeunes ont été particulièrement touchés. Plus de 455 000 emplois pour personnes âgées de moins de 25 ans ont été perdus depuis la récession et le taux de chômage se maintient obstinément au double de celui de la population âgée de 25 ans et plus.

La reprise est lente, et les secteurs touchés sont toujours précaires plusieurs années après la crise. Amy Huziak du Congrès canadien du travail disait justement que « *Les récessions sont toujours plus cruelles pour les jeunes travailleurs, mais, près de 5 ans après la dernière, il n'y a toujours pas de rétablissement en vue pour eux* »¹.

Le Conference Board du Canada est venu confirmer cette donnée, en rappelant « [qu'] *il s'est perdu environ 200 000 emplois dans ce marché, c'est-à-dire pour ceux âgés de 15 à 24 ans. Nous n'avons pas vu l'ombre d'une reprise dans cette cohorte. Les niveaux d'emploi sont à peu près les mêmes qu'ils étaient, et les taux de participation n'ont aucunement augmenté. Je crois que nous sommes passés à côté d'une occasion de ramener les jeunes sur le marché du travail* »².

Le Nouveau parti démocratique (NPD) est fortement préoccupé par la situation du marché de l'emploi pour les jeunes canadiens, et refuse de considérer comme étant normal un chômage aussi élevé chez les jeunes.

¹ **Amy Huziak**, Représentante nationale, Jeunes travailleuses et travailleurs, Congrès du Travail Canadien, FINA no 23, 6 mars 2014.

² **Pedro Antunes**, directeur exécutif, économiste et chef adjoint, Conference Board of Canada, séance no 24, 25 mars 2014.

Leadership : Collaboration avec les provinces et les territoires

Nous croyons fermement que le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership en matière de création d'emploi chez les jeunes. Il faudra collaborer avec les provinces, plutôt que de choisir les guerres de compétence.

Il a la responsabilité de travailler avec les provinces dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage afin d'assurer de meilleures opportunités et de meilleurs résultats pour les jeunes sur le marché du travail. Les actions du gouvernement fédéral ont été jusqu'à présent insuffisantes face à ce problème.

Les jeunes autochtones.

Joe Noel, de l'Assemblée des Premières Nations (APN), est venu témoigner du troublant écart entre le taux de diplomation des autochtones et celui des non-autochtones. Il a dit au comité que le taux de diplomation tourne autour de 14,4%, comparativement à un taux autour de 39,1% pour la population non autochtone. Encore plus troublant, pour ce qui est de l'équivalent du diplôme d'études secondaires, le taux est de 36,8% dans les réserves alors qu'il est de 66,8% pour la population non autochtone.

« La population des Premières Nations est jeune et augmente rapidement. Plus de la moitié de la population de 930 000 personnes a moins de 25 ans, mais »,³ et, comme nous avons vu, *« la plupart n'ont pas de diplôme du secondaire. Hélas, dans la situation actuelle, la plupart des jeunes des Premières Nations n'ont pas de diplôme du secondaire »*⁴. Malheureusement, le gouvernement fédéral a nourri cette situation en sous-finançant systématiquement l'éducation des Premières Nations et les écoles.

Ainsi, bien que le comité ait accepté de recommander de reconduire la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, nous aurions préféré qu'il aille plus loin en recommandant une hausse de budget pour ce programme efficace. Par ailleurs, ce programme seul est loin de suffire, et nous souhaitons que le gouvernement tienne compte du travail accompli par le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord (AANO) sur ces questions lui servant de repère.

Les freins à l'emploi.

Le coût de l'éducation postsecondaire.

Le NPD croit fermement que l'éducation est un facteur majeur de mobilité sociale. En fait, lors de l'étude sur l'inégalité des revenus, les témoins ont identifié, de façon pratiquement unanime; l'éducation postsecondaire, la littératie financière et l'éducation de la petite enfance comme l'une des mesures importantes pour la réduction de l'inégalité des revenus et de ses conséquences. Ainsi, dans la présente étude, le lien entre un niveau de scolarisation élevé et un taux de chômage plus

³ Ibid.

⁴ Ibid.

faible est de nouveau établi, et ce, par l'ensemble des témoins. De même, au niveau du coût de l'éducation, tous les témoins s'entendent sur le fait que la capacité de poursuivre des études postsecondaires permet au jeune d'accroître ses opportunités sur le marché du travail, de même que ses conditions d'emploi.

Ce qui est le plus difficile à accepter pour le gouvernement, c'est le lien entre un plus grand et meilleur accès à l'éducation, et l'endettement étudiant. Pourtant, plusieurs témoins, dont la Fédération canadienne des Étudiantes et Étudiants, ont affirmé qu'il « *n'est pas possible de séparer l'endettement qu'un étudiant accepte aujourd'hui pour obtenir les compétences dont il a besoin de sa capacité à trouver un emploi dans son domaine* »⁵. Par contre, l'aide se raréfie, puisque « *contrairement aux coûts des études, le niveau d'aide financière fédérale offerte aux étudiants n'a pas bougé depuis près d'une décennie* »⁶. Pas étonnant qu'un nombre croissant d'étudiants ont du mal à rembourser leur prêt.

À cet effet, justement, la Fédération canadienne des Étudiantes et Étudiants a, quant à elle, tenu à rappeler que « *les coûts de l'éducation postsecondaire [au Canada] sont à peu près le double de la moyenne de l'OCDE* » [alors que] le total de la « *dette étudiante est évaluée à près de 28,3 milliards de dollars* ». Il est évident qu'un « [...] *endettement aussi élevé compromet la capacité des Canadiens d'intégrer et de participer à l'économie, une fois obtenu leur diplôme* »⁷. C'est pourquoi le NPD a présenté la recommandation suivante :

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada devrait fournir une plus grande assistance sous forme de bourses et ainsi réduire directement l'endettement étudiant.

Le marché du travail et les jeunes.

Tenir simplement compte du taux de chômage masque plusieurs autres réalités que vivent les jeunes sur le marché du travail.

- i. **La précarité de l'emploi.** Des emplois précaires, temporaires et à temps partiel, et avec des avantages sociaux réduits, voire même inexistants, représentent une réalité pour de nombreux jeunes travailleurs, dont la situation n'est pas reflétée dans les statistiques. Selon le Congrès du travail du Canada, « [...] *le chômage n'est pas le seul problème à régler. [...] Le tiers des jeunes travailleurs sont employés à temps partiel et beaucoup occupent un emploi peu rémunéré, temporaire ou autrement précaire, [...]. Nous calculons que le taux de sous-emploi chez les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans a été de 27,7% en 2013. C'est considérable.* »⁸. La compétition étant de plus en plus forte sur le marché du travail, la transition vers le marché du travail pour les jeunes diplômés postsecondaires est de plus en plus difficile.

⁵ Brent Farrington, coordonnateur interne, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, séance no 26, 1^{er} avril 2014.

⁶ Jonathan Champagne, directeur national, Alliance canadienne des associations étudiantes, séance no 25, 27 mars 2014.

⁷ Ibid.

⁸ Amy Huziak, représentante nationale, Jeunes travailleurs et travailleuses, Congrès du travail du Canada, séance no 23, 6 mars 2014.

- ii. **Stages non-rémunérés.** L'utilisation de plus en plus fréquente de stages non-rémunérés par les employeurs pose également un défi particulier pour les jeunes Canadiens. Le NPD convient qu'il existe de bons programmes de stages non rémunérés liés aux établissements universitaires qui permettent aux jeunes canadiens de bénéficier d'une première expérience de travail pertinente à leur formation générale et d'accroître leurs perspectives de carrière. Cependant, plusieurs témoins ont dénoncé cette nouvelle tendance chez certains employeurs à utiliser les stages non rémunérés comme une condition préalable à un emploi, comme une façon de combler des postes qui devraient être autrement rémunérés et qui ne mènent pas nécessairement à l'acquisition d'une expérience pertinente pour la carrière professionnelle du jeune travailleur. Heureusement, le comité a adopté une recommandation relativement à la collecte de données sur les stages non rémunérés au Canada; cependant nous aurions aimé une plus forte emphase sur la nécessité d'un meilleur encadrement de cette pratique, notamment en apportant des modifications au Code canadien du travail afin d'assurer de meilleures conditions de travail.
- iii. **Les travailleurs étrangers temporaires.** Les jeunes font également face à une compétition toute particulière sur le marché du travail liée à la croissance importante du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Le problème, selon certains témoins, est qu'il « *est très difficile de savoir combien il y en a exactement, mais disons qu'il y en a peut-être 300 000 au sein de la main-d'œuvre actuellement. Cela entraîne une augmentation de 1,5% du taux de chômage.* »⁹ Effectivement, les travailleurs étrangers admis dans le cadre du Volet des professions peu spécialisé du Programme de TET sont en « *concurrence directe avec les jeunes* »¹⁰ et ce programme « *empêche en fait le marché canadien de s'autoréguler* »¹¹. Un tel programme peut engendrer une pression à la baisse sur les salaires dans les secteurs des professions peu qualifiées, donc, les emplois susceptibles d'offrir aux jeunes une première expérience de travail. Malgré le fait que le gouvernement ait annoncé un moratoire sur le programme de TET dans le secteur de la restauration rapide, il ne semble avoir aucune intention de réviser ce programme, qui en aurait pourtant grandement besoin. Le gouvernement doit sévir contre les employeurs qui abusent de ce programme, et protéger les emplois et les opportunités d'emplois pour les jeunes canadiens.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada impose immédiatement un moratoire quant au recours au Programme TET pour des professions peu spécialisées, ce qui comprend les emplois dans les domaines de la restauration, des services et de la restauration rapide; et qu'il demande au Vérificateur général de mener une vérification d'urgence de ce programme.

⁹ **Pedro Antunes**, directeur général, économiste et chef adjoint, Conference Board du Canada, séance no 24, mardi 25 mars 2014.

¹⁰ **Armine Yalnizyan**, économiste, Centre canadien de politiques alternatives, séance no 24, 25 mars 2014

¹¹ **Tammy Schirle**, professeure associée, Faculté d'économie, Université Wilfrid Laurier, à titre personnel, séance no 24, 25 mars 2014.

Les jeunes handicapés.

Les jeunes handicapés font également face à de grands défis sur le marché du travail : une transition de l'école vers l'emploi encore plus difficile, des services de soutien qui doivent répondre à leurs besoins particuliers et des possibilités d'emplois souvent réduites et une méconnaissance de leurs réelles capacités. Les jeunes handicapés sont plus scolarisés que jamais. Cependant, tel que précisé par un témoin « [...] le taux d'emploi des jeunes handicapés âgés de 16 à 24 ans était de 45,7% [pour 2011] et que pour la même cohorte d'âges chez les jeunes non-handicapés, ce chiffre était de 56% »¹². Ainsi, malgré une recommandation du comité d'encourager l'embauche, et de faciliter leur transition entre l'école et le marché du travail; le gouvernement doit cesser de tergiverser, et agir pour permettre à ces jeunes de bénéficier de meilleures opportunités et de pénétrer le marché du travail de façon permanente.

Les services de garde.

Un témoin a dévoilé les résultats d'une enquête auprès d'étudiants qui mentionnait que « 60% des étudiants vont retarder l'achat d'une maison à cause de leur endettement et 40% remettront à plus tard leur projet de fonder une famille »¹³. Ainsi, le premier emploi ne règle pas tout. Un autre enjeu important entre alors en ligne de compte pour les « jeunes professionnels » : la conciliation travail-famille.

Tammy Schirle, professeure associée de l'Université Wilfrid Laurier est venue témoigner du fait que « Les services de garde sont absolument essentiels pour les femmes qui veulent intégrer le marché du travail lorsque leurs enfants sont jeunes. [...] lorsque les femmes intègrent pour la première fois le marché du travail dans cette tranche de 25 à 29 ans, l'écart n'est pas très large. [...] C'est après quelques années, après avoir dû interrompre leur participation à la population active pour la garde d'un enfant et d'autres raisons, que certaines de leurs compétences se déprécient [...]. Je considère que c'est un échec du point de vue du marché, et l'amélioration du réseau de garderies pour faciliter l'intégration des jeunes femmes au marché du travail aurait certainement ses avantages, à mon avis »¹⁴.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires, afin d'améliorer l'accès aux programmes de garde et d'éducation de la petite enfance abordables et de qualité afin d'aider les jeunes parents à participer pleinement au marché du travail si tel est leur choix.

¹² Frank Smith, coordonateur national, Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, séance no 26, 1^{er} avril 2014

¹³ Thierry Morel-Laforce, président, Fédération étudiante universitaire du Québec, séance no 26, mardi 1^{er} avril 2014

¹⁴ Tammy Schirle, professeure associée de l'Université Wilfrid Laurier, séance no 24, 25 mars 2014

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL

Le Parti libéral tient à remercier les nombreuses personnes et organisations de partout au Canada, qui sont venues témoigner et partager leur expertise devant le Comité tout au long de cette étude. De façon générale, nous appuyons les conclusions et les recommandations du présent rapport. Toutefois, nous considérons que le rapport majoritaire a ignoré quelques enjeux importants dans certains domaines clés.

A. Création d'emplois pour les jeunes Canadiens

Trop de jeunes ne profitent pas de la prospérité économique du Canada. Même si certains segments de la population se sont remis de la récession, l'emploi des jeunes demeure résolument en dessous des niveaux d'avant la récession. Il y a encore 259 200 emplois de moins pour les jeunes Canadiens qu'à l'automne 2008.

L'emploi des jeunes au Canada (15-24 ans) depuis 2008



Source : Statistique Canada, [tableau 282-0087](#), « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées », CANSIM (base de données), consulté le 5 juin 2014.

Face à l'ampleur des défis que doivent relever nos jeunes, le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership et contribuer à la création de perspectives d'emploi pour les jeunes Canadiens. Mais les conservateurs ont plutôt choisi de réduire de 98 millions de dollars le financement consacré à la [Stratégie emploi jeunesse](#) (SEJ), qui est le programme phare du gouvernement destiné à favoriser la création d'emplois pour

les jeunes. Qui plus est, depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs ont aussi diminué de plus de la moitié le nombre d'emplois étudiants créés dans le cadre du programme [Emplois d'été Canada](#) (36 000 emplois étudiants en 2013-2014, comparativement à 77 579 en 2005-2006).

B. Le gouvernement du Canada comme employeur

Le gouvernement conservateur aggrave également la situation en tant qu'employeur. En effet, alors que la participation des jeunes Canadiens au marché du travail est déjà faible, le gouvernement continue de couper le nombre d'emplois étudiants dans la fonction publique fédérale.

Emplois étudiants dans la fonction publique fédérale

	Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE)	Programme de stages d'enseignement coopératif et d'internat (Coop)
2009-2010	9 613	4 842
2010-2011	8 781	4 810
2011-2012	8 305	4 520
2012-2013	5 835	3 408

Source : Commission de la fonction publique du Canada, [Rapports annuels](#) (2009-2010 à 2012-2013)

Le gouvernement fédéral embauche des étudiants principalement dans le cadre des deux programmes suivants : le [Programme fédéral d'expérience de travail étudiant](#) (PFETE) et le [Programme de stages d'enseignement coopératif et d'internat](#) (Coop). Ces deux programmes offrent aux étudiants à temps plein un emploi temporaire rémunéré et une expérience professionnelle précieuse. Au cours des quatre dernières années, le nombre de postes ouverts dans le cadre des programmes PFETE et Coop a été réduit de 39 % et de 30 % respectivement.

C. Conséquences financières pour les parents

Le chômage et le sous-emploi des jeunes ne sont pas seulement préjudiciables pour la jeunesse canadienne, ils constituent aussi un fardeau financier pour les parents.

Dernièrement, [l'Alliance canadienne des associations étudiantes](#) a parrainé une [enquête](#) nationale au sujet de l'opinion des parents sur les études postsecondaires. L'enquête a révélé que 33 % des parents utilisent leur épargne-retraite pour aider leurs enfants à payer leurs études, et qu'un parent sur sept va jusqu'à réhypothéquer sa maison. Elle indique également que 70 % des parents sentent qu'ils ont la

responsabilité de laisser leurs enfants adultes rester vivre avec eux pour leur permettre d'économiser plus d'argent.

Un [sondage](#) précédent, réalisé par TD Canada Trust, montre qu'une majorité de parents bébé-boumeurs ont aidé financièrement leurs enfants adultes, même après que ceux-ci eurent obtenu leur diplôme, et 43 % d'entre eux ont laissé ces enfants vivre chez eux sans leur demander de payer un loyer. Selon John Tracy, vice-président de TD Canada Trust :

De nos jours, le taux de chômage élevé chez les jeunes, la hausse des frais liés aux études postsecondaires et le prix élevé des propriétés font que plus de jeunes personnes sont susceptibles de dépendre financièrement de leurs parents assez longtemps après avoir atteint l'âge adulte.

Des données tirées du Canadian Financial Monitor indiquent que l'endettement des parents bébé-boumeurs est deux fois plus élevé, en moyenne, que celui des bébé-boumeurs sans enfant.

D. Jeunes Autochtones

La population autochtone est la plus jeune du Canada et celle qui connaît la plus forte croissance. Elle présente un potentiel économique immense. Pourtant, seulement un étudiant des Premières Nations sur trois vivant dans une réserve obtient son diplôme d'études secondaires.

Bien que l'éducation soit généralement de compétence provinciale, le gouvernement fédéral est responsable de l'éducation dans les réserves. Il n'en demeure pas moins que les conservateurs ont laissé les écoles dans les réserves souffrir d'un sous-financement chronique et se détériorer. Même avec le nouveau financement annoncé dans le dernier budget fédéral, il existe encore un écart de financement considérable entre les écoles se trouvant dans les réserves et celles financées par les provinces, dans les régions rurales et éloignées. Pour que le potentiel économique des populations autochtones se réalise pleinement, le gouvernement fédéral doit travailler en partenariat avec les collectivités autochtones afin de combler ces écarts de financement.

Enfin, nous partageons le point de vue des témoins qui ont déclaré que le manque de services de garde abordables, aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur, empêche les jeunes parents qui le veulent d'entrer sur le marché du travail ou de perfectionner leurs compétences.

RECOMMANDATIONS

Le Parti libéral recommande :

- 1. Que le gouvernement fédéral instaure un crédit d'impôt à l'embauche dans le but de favoriser la création d'emplois pour les jeunes Canadiens.**
- 2. Que le gouvernement fédéral appuie la création d'emplois au Canada en levant le gel des taux de cotisation d'assurance-emploi (AE) et en autorisant la réduction de ces taux dès le retour à l'équilibre de la caisse d'assurance-emploi, plutôt que de maintenir des charges sociales artificiellement élevées.**
- 3. Que le gouvernement fédéral annule la réduction du financement de la Stratégie emploi jeunesse ainsi que celle du nombre de jeunes Canadiens pouvant être employés dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada, du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant et du Programme de stages d'enseignement coopératif et d'internat.**
- 4. Que le gouvernement fédéral reconnaisse le potentiel économique des jeunes Canadiens autochtones et qu'il travaille en partenariat avec les collectivités autochtones à l'élaboration d'un plan qui garantira à tous les étudiants autochtones l'accès à une éducation de qualité. En vertu de ce plan, le gouvernement devra combler le manque de financement des programmes d'éducation de la maternelle à la 12e année menés par les Premières Nations, accroître l'aide financière accordée pour l'enseignement des langues et la transmission de la culture autochtones, et éliminer le plafonnement à 2 % du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.**
- 5. Que le gouvernement fédéral favorise la participation des jeunes parents à la population active en investissant dans des programmes de garde et d'éducation de la petite enfance abordables et de qualité.**